



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 3 MARS 2022

À PONT L'ABBE – Centre culturel du Triskell

PROCES VERBAL

Convoqué par lettre du 25 février 2022, le Conseil de communauté s'est réuni au centre culturel LE TRISKELL à PONT-L'ABBE sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président.

Le JEUDI 3 MARS à 18h00.

Sont présents :

COMBRIT	MM. DUPRÉ, LOUSSOUARN, Mmes LE GALL-LE BERRE, MONTREUIL, PICARD
GUILVINEC	M. BODERE (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), M. TANNEAU, Mme LOPERE (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24)
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	M. COSNARD (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), Mmes BRETON, PRONOST, ZAMUNER
PENMARC'H	M. BREN (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), MM. BUANNIC, STEPHAN, Mme LE GARS, Mme LE TROADEC (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24)
PLOBANNALEC-LESCONIL	M. JULLIEN, M. LE MOIGNE (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-23), Mme CARROT (à partir de la délibération N° C-2022-03-03-11)
PLOMEUR	M. CREDOU (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), M. LE FLOC'H (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), Mme BERROU (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), Mme STEPHAN (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24)
PONT-L'ABBE	MM. CANEVET, LE DOARE, LE GUEN, TANGUY, M. CAVALOC (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), Mme DIONISI (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-24), Mme LAGADIC
SAINT JEAN TROLIMON	M. AUBREE
TREFFIAGAT	M. LE PRAT, Mmes BOURHIS, CARROT-TANNEAU
TREGUENNEC	M. MOREL
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme BORDET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BODERE (GUILVINEC) à M. TANNEAU (GUILVINEC) (à partir de la délibération N° C-2022-03-03-25)
Mme LOPERE (GUILVINEC) à M. LE PRAT (TREFFIAGAT) (à partir de la délibération N° C-2022-03-03-25)
M. COSNARD (LOCTUDY) à Mme ZAMUNER (LOCTUDY) (à partir de la délibération N° C-2022-03-03-25)
M. GAINNE (LOCTUDY) à Mme PRONOST (LOCTUDY)
M. LE CLEAC'H (PLOBANNALEC-LESCONIL) à M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC-LESCONIL) (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-23 en raison du départ par la suite de M. LE MOIGNE)
Mme CARROT (PLOBANNALEC-LESCONIL) à Mme CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT) (jusqu'à la délibération N° C-2022-03-03-10)
M. LE MOIGNE (PLOBANNALEC-LESCONIL) à Mme ZAMUNER (LOCTUDY) (à partir de la délibération N° C-2022-03-03-24)
M. ANSQUER (PONT-L'ABBE) à M. TANNEAU (GUILVINEC)
Mme DIONISI (PONT-L'ABBE) à Mme LAGADIC (PONT-L'ABBE) (à partir de la délibération N° C-2022-03-03-25)
Mme DREAU (PONT-L'ABBE) à M. LE DOARE (PONT L'ABBE)
Mme WILLIEME (PONT-L'ABBE) à M. LE GUEN (PONT L'ABBE)

Nota : Depuis la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 10 novembre 2021, le quorum permettant à une assemblée de se tenir passe de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un ; ces dispositions sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022

Absents excusés :

Mme LE RHUN (PENMARC'H)

Le Président n'a pas pris part aux votes des comptes administratifs.

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, LOCH, MM. GAUTHIER, PIMENTEL, DUBOURG, LE BERRE, LOCH, agents de la collectivité.

Les représentants de la presse locale

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel.

Avec 38 présents (puis 38 au départ de Monsieur LE MOIGNE et à l'arrivée de Mme CARROT, puis 27 au départ de Messieurs CAVALOC, CREDOU, LE FLOCH, COSNARD, BREN, BODERE et Mesdames STEPHAN, BERROU, DIONISI, LE TROADEC ET LOPERE) et 6 pouvoirs (puis 5 suite au départ de Monsieur LE MOIGNE et à l'arrivée de Mme CARROT, puis 9 suite au départ de Messieurs COSNARD et BODERE et de Mesdames LOPERE et DIONISI), le quorum est atteint, le nombre de votants étant établi à 44, puis 43 au départ de Monsieur LE MOIGNE et à l'arrivée de Mme CARROT, puis 36 au départ de Messieurs CAVALOC, CREDOU, LE FLOCH, COSNARD, BREN, BODERE et Mesdames STEPHAN, BERROU, DIONISI, LE TROADEC ET LOPERE.

Le Président demande aux élus d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 octobre 2021. **Le PV est adopté à l'unanimité.**

Le Président nomme Mme LAGADIC Marie-Pierre, conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance.

Le Président introduit la séance : « L'ordre du jour est extrêmement chargé ce soir de par les sujets inscrits à l'ordre du jour mais également de par l'actualité. Je remercie M. GARIN, notre trésorier, pour sa présence parmi nous ce soir. A cet ordre du jour chargé, nous allons ajouter à la fin du Conseil une motion relative à la préservation de la biodiversité dans les dunes et les paludes bigoudènes, c'est-à-dire, pour faire simple, contre l'extraction du lithium à Tréguennec. En préambule, évidemment on ne peut pas démarrer ce Conseil sans avoir une pensée pour le peuple ukrainien qui vit actuellement des heures difficiles suite à l'invasion russe sur le territoire ukrainien, et je tiens à saluer ici publiquement l'engagement de ces Hommes et de ces Femmes qui se battent avec, des fois, peu de moyen, pour préserver leur indépendance, puisqu'ils ont mené leur révolution pour quitter l'ex URSS et devenir indépendant en ayant une démocratie qui fonctionnait bien ; il y a des élections régulières, et je tiens à souligner le courage du Président qui n'avait pas du tout un parcours politique et qui se révèle un Président exemplaire à la tête de son pays et de son peuple pour faire en sorte que l'Ukraine reste un territoire libre et démocratique. On aurait pu, comme au Parlement, se lever pour faire une salve d'applaudissements, malheureusement depuis deux jours, de nombreux civils périssent sous les bombes et les missiles russes, aussi je vous proposerai de commencer plutôt par une minute de silence en l'hommage et en l'honneur de toutes celles et tous ceux qui sont déjà tombés sous les bombes et sous les missiles russes. »

L'assemblée se lève pour respecter une minute de silence. Le Président remercie les conseillers et ajoute : « Je le disais, ce conflit vu du pays bigouden peut paraître loin, pourtant l'Ukraine a des frontières à 2000 kilomètres de la France, ce qui reste proche même si quelques pays frontaliers nous séparent. Il n'en reste pas moins que nous devons nous mobiliser et d'ores et déjà, j'ai lu ci et là que des communes commençaient de différentes manières à se mobiliser pour apporter via nos populations du soutien au peuple Ukrainien, tant en termes de moyens qu'en propositions d'accueil et d'hébergement. J'étais avec le Préfet hier soir et en début d'après-midi, et il souhaite que les EPCI soient un moyen, un lien de centralisation des collectes, de façon à avoir une concentration d'interlocuteurs. C'est quand même plus facile d'échanger avec 21 communautés de communes qu'avec 280 communes, et dans l'urgence, je pense que nous avons tous notre rôle à jouer, les 12 communes étant complémentaires, partenaires, chacune avec ses moyens logistiques et humains, ses ressources, et donc si vous en êtes tous d'accord, je vous propose que la communauté de communes coordonne, à la demande du Préfet, cette opération d'urgence de recensement des populations. Je souhaite donc, si tout le monde en est d'accord, qu'il y ait une commission solidarités dès lundi à laquelle participera l'ensemble des adjoints aux affaires sociales ; que soit évoqué lors de cette commission lundi un certain nombre de sujets de façon à ce que les collectes dans les communes (chacun s'organise sur sa commune pour la collecte avec les bénévoles, les membres des associations) puissent ensuite être transférés dans des modalités à déterminer en terme de cartons, d'étiquettes, parce qu'il y a tout un tas de choses pratiques à mettre

en œuvre, comme rassembler sur un site communautaire et qu'ensuite via ce site communautaire, on transfère du côté État, puisque bien évidemment tout le monde a bien conscience qu'on ne prend pas sa fourgonnette pour partir en Ukraine livrer ce qu'on aura collecté. Il faut organiser un cordon humanitaire pour que les objets, les denrées, les couvertures, les tentes, les produits d'hygiène, de première nécessité arrivent directement là où les besoins se font sentir, via des organisations humanitaires reconnues et acceptées par l'armée russe pour laisser passer les convois pour arriver auprès des populations. Il ne faut donc pas confondre vitesse et précipitation. Il va falloir aussi, et d'ores et déjà, certaines communes ont commencé, recenser les lieux où nous pourrions accueillir des familles ukrainiennes ; ce sera sans doute plus massivement des femmes avec enfants ou des personnes âgées, puisque les hommes mettent leurs familles à l'abri et retournent combattre pour leur liberté. Il va donc nous falloir là-aussi de la pédagogie, parce que nous ne parlons pas d'accueillir une famille pour trois mois et après dire je fais autre chose. Ce sont sans doute des familles qu'on va devoir accueillir sur une longue période avec tout un processus pour que les enfants puissent être scolarisés, que les familles soient prises en charge, qu'elles obtiennent l'asile politique. Il y a un certain nombre de documents, de formalités administratives pour qu'elles aient accès aux soins ; tout cela nécessite une organisation rigoureuse, pour que notre soutien soit efficient et efficace. C'est donc l'objet de cette coordination à l'échelle communautaire avec le soutien des 12 communes, des associations, de façon à éviter de trop se disperser. J'entends d'ores et déjà ci et là des personnes qui veulent donner des vêtements... Ce n'est pas du tout sur la liste des biens qui sont souhaités aujourd'hui. On ne parle pas de vêtements, c'est vraiment du matériel électrique, des produits d'hygiène, des sacs de couchage, des lits de camp, des tentes ... Et donc il y aura aussi des dons, certains voudront sans doute faire des dons en numéraire, et là aussi il convient que via l'association des Maires de France, nous ayons le meilleur canal pour que l'aide soit efficace, parce que toutes les familles qui quittent aujourd'hui l'Ukraine ne seront pas forcément logées ou hébergées en France. Un certain nombre va s'établir en Roumanie, en Pologne, dans les pays frontaliers avec lesquels ils ont plus d'affinité aussi de langue. Des familles m'ont déjà appelé en me disant « Je veux bien accueillir une famille d'Ukrainiens, mais ce n'est pas simple, il y aura aussi la barrière de la langue, si on ne parle pas anglais. Avoir une famille qui s'installe chez soi dans la durée, c'est un changement de mode de vie profond, et pour autant, pour en avoir discuté avec quelques proches des couples franco-ukrainien, le but n'est pas non plus de les installer isolés dans un logement. Il faut bien comprendre qu'ils vont être réfugiés politiques, qu'ils auront des attentes, ils vont être complètement sortis de leur milieu, et toute cette aide, tout cet accompagnement va être à organiser. Il faut aussi qu'on recense sur notre territoire les familles franco-ukrainienne pour avoir des traducteurs. Evidemment, c'est un plus quand vous avez un homme ou une femme originaire d'Ukraine qui parle deux ou trois langues qui habite Penmarc'h, Tréméoc ou Pont-l'Abbé, pour pouvoir compter sur cette personne le jour où on aura des familles sur notre territoire, pour mieux accompagner et faire en sorte que ce déracinement soit le moins difficile possible. Je me répète, et pour en avoir discuté avec les services de l'Etat, on part quand même sur quelque chose qui va s'inscrire dans une certaine durée, malheureusement ; et puis, il y aura sans doute aussi des Ukrainiens qui vont souhaiter l'asile politique en France, et selon la tournure que ça prend en Ukraine, si la Russie envahit complètement le pays, ils ne souhaiteront pas retourner dans leur pays d'origine, parce qu'ils refusent le gouvernement russe et sa politique. Nous avons donc un gros travail à mener en commun, et donc si vous en êtes tous d'accord, dès lundi, à travers la commission solidarités, que ce soit le premier canal pour conjuguer ces énergies collectives et positives dont on a besoin et faire en sorte que notre aide soit la plus efficiente possible pour les Ukrainiens. Aujourd'hui au sein de la communauté de communes, la solidarité est une compétence pleine et entière que nous développons ».

Le Président ajoute : « Je préciserai plutôt les adjoints aux affaires sociales, après, je n'ai pas de conseils à vous donner, mais je pense que dans chaque commune il va falloir nommer un ou une élu(e) référent(e) et un ou une agent(e) de la collectivité référent(e) avec un numéro facilement joignable et une adresse mail pour que le service rendu soit le plus efficace. Est-ce que certains veulent rajouter quelque chose là-dessus ? »

M. CAVALOC, conseiller communautaire, prend la parole : *« Monsieur le Président, mes chers collègues, sans reprendre évidemment tout ce que vous avez dit et l'ensemble des éléments, effectivement c'était un des sujets dont nous nous doutions que nous allions aborder ce soir compte-tenu du contexte et sur lesquels nous souhaitions effectivement intervenir. Nous ne savions pas jusqu'à ce soir qui pouvait effectivement coordonner un peu les initiatives nombreuses et variées, et j'ai vu dans la presse qu'un certain nombre de collectivités avaient déjà commencé à s'organiser, et donc c'est bien. La proposition qui est faite semble être celle qui a été retenue sur d'autres territoires d'ores et déjà, donc rien à redire là-dessus, donc je ne vais pas évidemment rentrer sur ce que vous avez évoqué et les racines du conflit, je pense que ce n'est pas le lieu, il s'agissait effectivement d'organiser la solidarité, vous ne serez pas étonné que nous qui avons proposé à Pont-l'Abbé que nous tendions la main à nos frères et nos sœurs afghanes qui vivaient une situation politique compliquée, nous soyons derrière l'ensemble des Maires, derrière l'ensemble des citoyens et des associations, bien que le contexte soit effectivement totalement différent, nous soyons au côté de tous ceux qui se mobiliseront pour montrer de la solidarité à l'égard de l'Ukraine. C'était un des sujets dont j'étais évidemment sûr que nous allions aborder, donc je pense qu'il faut aussi tenir compte des initiatives qui ont déjà été prises, et puis un certain nombre de nos concitoyens nous ont interpellés sur la nécessité de coordonner, non pas forcément pour que les collectivités jouent un rôle de financement en termes de dons mais davantage ce rôle de coordination et de faire-savoir les initiatives qui sont prises ici et là, donc parfait sur ce sujet. Vous avez annoncé deux sujets, c'était les deux sur lesquels je souhaitais intervenir, mais peut-être que je le ferai à la fin, je veux parler évidemment de la préservation de la biodiversité quand vous présenterez la motion. Peut-être que la motion permettra d'avancer dans le sens que je souhaitais parce que je vous avoue que je n'ai pas totalement compris la communication qui avait été faite jusqu'à présent sur le sujet et notamment ce qui avait été dit dans la presse. J'y vais de deux mots ».*

Le Président interrompt M. CAVALOC pour lui indiquer que le sujet du lithium sera débattu à la fin du Conseil à l'occasion de la motion.

Le Président précise que tous ceux qui souhaiteront s'exprimer pourront le faire et ajoute que les élus souhaitant s'exprimer peuvent le faire mais au moment venu.

M. CAVALOC remercie le Président.

Le Président remercie M. CAVALOC et précise : *« Nous allons démarrer par l'ordre du jour. Premier point « le rapport égalité Hommes - Femmes ».*

Table des matières

Ressources Humaines	6
1. Rapport Egalité Femmes-Hommes (annexe 1)	6
2. Chargé de mission PLUIH	7
3. Recrutement d'un agent d'entretien des espaces naturels sensibles.....	7
Finances	8
1. Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Principal, Budget annexe Portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement DSP, Budget SPANC « Assainissement régie » et Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités (annexes 2 à 8).....	8
2. Approbation des comptes administratifs 2021 – Budget Principal, Budget annexe Portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement DSP, Budget SPANC « Assainissement régie », et Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités (annexes 9 à 16).....	8
3. Affectation définitive des résultats 2021 (<i>diaporama en annexe 9 page 49</i>)	9
4. Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (annexe 17)	15
5. Tableau des attributions de compensation (AC) 2022 (dossier : annexes CLECT)	36
a. Facturation SIADS 2021 imputée sur l'attribution de compensation 2022.....	36
b. Attribution de compensation 2022 intégrant la mise à jour GEMAPI et la répartition Petite enfance ..	37
Déchets	38
1. Convention de collecte dans l'enceinte d'un établissement (annexes 18 et 19)	39
2. Tarifs composteurs et brass'compost.....	39
Urbanisme	40
1. Convention entre la CCPBS et les Communes du Pays Bigouden – Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols du Pays Bigouden (annexe 20 + glossaire)	40
Solidarités	41
1. Diagnostic Culturel Partagé en Pays Bigouden – convention de cadrage des modalités partenariales CCHPB-CCPBS (annexes 21 à 24)	41
Enfance-Jeunesse	42
1. Echanges de caves au sein de la copropriété du 2 bis rue Jean Jaurès à Pont-l'Abbé (annexe 25)	42
GEMAPI.....	43
1. Délibération pour le transfert de gestion de la digue de Ster Kerdour et des murs de la pointe de Langoz au profit de la CCPBS (annexe 26)	43
Eau	44
1. Tarification de la redevance d'assainissement collectif pour les abonnés sur puits ou forage	44

RESSOURCES HUMAINES

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, présente les rapports aux ressources humaines.

1. Rapport Egalité Femmes-Hommes (annexe 1)

Éric JOUSSEAUME, donne lecture du rapport annexé au présent procès-verbal : « *Bonsoir à toutes et tous. Premier point qui concerne les ressources humaines et tout d'abord le rapport égalité Femmes Hommes. Vous avez eu en annexe le document.* »

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, un rapport est rédigé.

Les articles 61 et 77 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, **préalablement aux débats sur le projet de budget.**

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité au regard du fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire. Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Rapport examiné lors de la commission RH du 23 février 2022 et lors du CT-CHSCT du 24 février 2022.

Le rapport est joint en annexe.

M. JOUSSEAUME demande : « Est-ce que vous avez des questions ou souhaitez-vous des précisions par rapport au document qui vous a été fourni ? Evidemment c'est un sujet qui nous mobilise. La bonne nouvelle, c'est que ça se passe plutôt bien au niveau de la communauté de communes. »

Laurent CAVALOC, conseiller communautaire, prend la parole : « *C'est vraiment une toute petite précision, mais pour aller complètement dans le sens de ce que vient de dire Éric JOUSSEAUME, qui parle de la journée de la Femme ; en réalité si c'était vraiment la journée de la Femme, il faudrait que ce le soit tous les jours, ou en tout cas plus souvent. Il s'agit en réalité de la journée des Droits des Femmes, et donc voilà ça répond peut-être à notre préoccupation commune, que ce ne soit pas juste une journée tous les ans.* »

Éric JOUSSEAUME précise : « *Il me semblait l'avoir dit. « Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ou de commentaire ? »*

En l'absence de question, le Conseil communautaire :

- **Prend acte de la présentation du rapport d'égalité « Femmes-Hommes » de la Communauté de Communes établi à partir des données au 31 décembre 2021.**

2. Chargé de mission PLUIH

Par délibération n°C-2021-12-09-20 en date du 9 décembre 2021, il a été créé un poste de « chargé de mission PLUIh » (emploi de catégorie A à temps complet).

Les entretiens de recrutement pour le poste de « chargé de mission PLUIh » ont eu lieu le 20 janvier dernier. Les membres du jury de recrutement ont porté leur choix sur Mme MOSES Florence, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, aujourd'hui « chargée de mission PLUIh » à Morlaix Communauté.

Afin de permettre le recrutement (recrutement par voie de mutation) de ce candidat au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe (Catégorie B), il convient de modifier la délibération prise au mois de décembre dernier.

Avis favorable de la commission RH du 23 février 2022 et du CT-CHSCT du 24 février 2022.

M. CAVALOC, conseiller communautaire, demande : « *Est-ce que vous supprimez le poste qui avait été créé ? C'est de la forme.* »

Éric JOUSSEAUME précise : « *En fait, on modifie la délibération pour permettre de recruter la personne* ».

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Modifie la délibération n°C-2021-12-09-20 du 9 décembre 2021 en remplaçant le dispositif suivant : « *Crée un poste d'attaché ou d'ingénieur « chargé de mission PLUI », emploi de catégorie A, à temps complet au 1^{er} janvier 2022,* » par celui-ci : « *Crée un poste de rédacteur « chargé de mission PLUI », emploi de catégorie B, à temps complet au 1^{er} janvier 2022.* »**

3. Recrutement d'un agent d'entretien des espaces naturels sensibles

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent d'entretien des espaces naturels au sein du pôle littoral et biodiversité, une procédure de recrutement est en cours.

Il se trouve que le service RH/Prévention vient d'apprendre qu'il convient de procéder au reclassement d'un agent de cette équipe. S'il lui sera possible dans un premier temps de continuer à assurer certaines de ses missions (d'aide aux gardes du littoral sur le terrain, entretien des espaces verts au siège, piscine et sur les zones d'activités, entretien des massifs, petites activités de débroussaillage, aide à l'animateur pour plantation d'oyats, ramassage de déchets sur zones naturelles sensibles...), il ne pourra plus suivre les autres membres de l'équipe. Il convient donc de le remplacer.

Etant donné qu'une procédure de recrutement est en cours et que plusieurs candidatures paraissent intéressantes, le Conseil communautaire est sollicité pour permettre le recrutement de deux agents au lieu d'un agent prévu initialement.

Avis favorable de la commission RH du 23 février 2022 et du CT-CHSCT du 24 février 2022.

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Crée un poste d'agent polyvalent des services techniques affecté aux ENS, emploi de catégorie C, à temps complet, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.**

FINANCES

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, présente les rapports aux finances.

A noter : l'ensemble de ces rapports et le ROB ont fait l'objet d'un examen en commission des Finances élargie aux Maires et membres du Bureau le 23 février 2022.

1. Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget Principal, Budget annexe Portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement DSP, Budget SPANC « Assainissement régie » et Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités (annexes 2 à 8)

En l'application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est appelé à entendre, débattre et arrêter les comptes de gestion produits par M. GARIN, Receveur de la Communauté de communes, pour le budget principal, les budgets annexes et budget autonome SPANC.

Ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs présentés infra.

Éric JOUSSEAUME, vice-président, donne lecture du rapport en précisant que les documents annexes concernant les comptes de gestion ont été donnés à chacun : *« Ce que je vous propose, puisqu'on a un ordre du jour qui est assez chargé, c'est de les passer assez rapidement à l'écran. Vous avez les différents éléments, je ne vais pas les détailler, sauf si vous le souhaitez ; et on aura l'occasion de revenir dessus au niveau des comptes administratifs, plus précisément, mais comme ils sont conformes, vous en aurez le développement. A moins que vous ayez des questions, vous n'hésitez pas à m'interrompre. »*

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Arrête et approuve les comptes de gestion 2021 pour chacun des budgets de la CCPBS.**
2. Approbation des comptes administratifs 2021 – Budget Principal, Budget annexe Portage de repas, Budget annexe CLIC, Budget annexe Eau, Budget annexe Assainissement DSP, Budget SPANC « Assainissement régie », et Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités (annexes 9 à 16)

Éric JOUSSEAUME, vice-président, donne lecture du rapport annexé au présent procès-verbal en précisant : *« Vous avez eu les documents en annexe, si vous souhaitez revenir sur un certain nombre de choses, je vous propose de demander une prise de parole pour vous donner les explications qui correspondent. »*

Éric JOUSSEAUME, vice-président, apporte une précision au budget annexe eau : « *Comme le dit le Président, on aura de très grosses dépenses à venir sur ce budget annexe, on aura besoin de recettes.* »

Des précisions sont demandées sur la bâche d'eau.

Ronan CREDOU, vice-président délégué, explique : « *Ce sont deux réservoirs de 4000 litres qui seront construits côte à côte, et qui vont nous donner une autonomie de réserve d'eau pour une journée pour le pays bigouden sud. Aujourd'hui, il faut savoir que si jamais on a une grosse panne sur notre réseau, au pire, je dirai un attentat sur le Toul Dour, nous avons aucune réserve, seulement des bouteilles d'eau pour subvenir auprès de nos administrés. Donc, il y a 4 ou 5 ans, avec l'équipe des services techniques de la CC, on s'est rendu dans les Côtes-d'Armor pour visiter une structure qui présentait et avait fait cet investissement sur une taille légèrement plus grande. Suite à cette visite et tous les renseignements qu'on a pu en tirer et les discussions qui ont suivies en Bureau et en commission technique, on a décidé de construire cet édifice à cet endroit. Nous espérons que ce sera opérationnel l'année prochaine, décembre 2023. On est au stade des études techniques pour obtenir les entreprises et les matériaux qui seront retenus pour construire cet édifice.* »

Catherine MONTREUIL, Conseillère communautaire, demande si la réserve d'eau d'une journée est valable même en été.

Ronan CREDOU répond : « *Oui. Nous avons eu des incidents qui nous ont fait réagir au fil du temps et qui nous ont fait être réactifs, je dirais, pour pouvoir aller sur ce futur investissement.* »

Éric JOUSSEAUME remercie M. CREDOU et poursuit la lecture du rapport.

Les comptes administratifs 2021 font l'objet d'un développement commenté dans le diaporama en annexe 9 et les documents budgétaires sont joints en annexe 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ; les votes sont également intégrés au diaporama.

En l'application de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est amené à délibérer sur l'approbation de chacun des comptes administratifs 2021 en fonction du déroulement du rapport présenté aux conseillers.

M. JOUSSEAUME demande à Stéphane LE DOARE, Président, de sortir avant de mettre au vote les comptes administratifs 2021.

En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote, Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président ne prend pas part au vote),

- **Adopte les comptes administratifs 2021 pour chacun des budgets de la CCPBS.**

Le Président revient dans la salle. Éric JOUSSEAUME lui précise que les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité. Le Président remercie les conseillers communautaires pour leur confiance.

3. Affectation définitive des résultats 2021 (*diaporama en annexe 9 page 49*)

Suite au vote des comptes de gestion et comptes administratifs relatifs à l'exercice 2021, il appartient au Conseil de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021.

Éric JOUSSEAUME poursuit la lecture du rapport de l'affectation définitive des résultats.

Affectation des résultats 2021 – Budget Principal

Pour le Budget principal, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 2 167 187,84 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	- 1 097 905,07 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	1 971 318,24 €
Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	195 869,60 €

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le Budget principal.**

Affectation des résultats 2021 – Budget annexe Portage de repas

Pour le Budget annexe Portage de repas, les résultats au compte administratif se présente comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 8 878,61 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 11 004,63 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	8 878,61 €

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le Budget annexe Portage de repas.**

Affectation des résultats 2021 – Budget annexe CLIC

Pour le Budget annexe du CLIC, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 44 962,41 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 7 851,87 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	44 962,41 €

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le Budget annexe du CLIC.**

Affectation des résultats 2021 – Budget annexe Eau

Pour le Budget annexe de l'Eau, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 3 749 833,73 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	- 270 632,85 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	1 081 722,47 €
Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	2 668 111,26 €

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le Budget annexe de l'Eau.

Affectation des résultats 2021 – Budget annexe Assainissement DSP

Pour le Budget annexe Assainissement DSP, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	+ 538 421,82 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2020	- 920 946,44 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	538 421,82 €
Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	0,00 €

M. CAVALOC, conseiller communautaire, prend la parole : « *Juste une précision par rapport à ce qui a été dit. Le besoin de financement est de 2 172 219€90 centimes et on affecte 538 421€82 en vue de couvrir partiellement le besoin de financement ; nous sommes loin du besoin de financement, nous sommes au quart.* »

Stéphane LE DOARE, Président, répond : « *Oui, car nous ne pouvons pas mettre plus que les recettes qu'on a. C'est bien cela le souci.* »

M. CAVALOC, conseiller communautaire, répond qu'il avait bien compris ce point.

Le Président poursuit : « *Cela fait quand même un moment qu'on dit qu'on aura des sujets sur l'eau et l'assainissement. Sur l'eau, nous avons déjà souligné que nous allions avoir de gros investissements avec la bêche, et puis sur le pompage pour sécuriser l'approvisionnement en eau de l'usine. Sur l'assainissement, on dit depuis un moment qu'il y a de gros travaux à faire sur nos réseaux, qu'on a deux stations d'épuration qui sont sensibles puisqu'en zone de submersion marine, celle de Treffiagat et celle de Lesconil. Du coup, nous sommes partis sur une étude avec un schéma directeur, et nous avons fait*

des demandes de subvention. Ronan CREDOU pourra compléter tout à l'heure parce que le DOB va être présenté par chacun des vice-présidents dans ses délégations. Et donc, depuis un moment, on alerte sur le sujet, que le prix du m³ d'eau payé notamment sur la part investissement ne couvre pas la part réelle de financement des investissements réalisés sur le réseau. Et pour ceux qui ont suivi la loi 3DS qui vient de paraître, les législateurs, donc députés et sénateurs, ont décrété que désormais on pourrait financer ces travaux par une ponction sur le budget général d'investissement, au motif qu'il serait déraisonnable d'augmenter dans des proportions trop importantes le coût du m³ d'eau sur la part « production et assainissement ». On a clairement dans ce tableau l'explication concrète du stade où on en est arrivé. Nous ne sommes pas les seuls, nous ne sommes sans doute pas le territoire le pire ; hélas, il y a des territoires où c'est encore plus flagrant que le nôtre. »

Éric JOUSSEAUME reprend la parole : « Merci pour ces précisions ; effectivement, c'est vrai que le budget assainissement est un sujet qui va nous occuper voire nous préoccuper pendant quelques temps. J'ai eu l'occasion d'en parler tout à l'heure, on a encore beaucoup de choses à réaliser, et quand on voit le montant des travaux que cela peut représenter dès qu'on doit s'attaquer aux réseaux d'assainissement, c'est quelque chose d'assez important. On a un patrimoine au niveau assainissement qui est assez considérable au niveau du territoire, c'est le département qui en parlait l'autre fois. Dans ce patrimoine, au niveau assainissement, il faut savoir que les réseaux en constituent 80%. Je vais peut-être dire une bêtise, mais il me semble que le montant du patrimoine est évalué à 38 milliards d'euros, mais à vérifier. Mais en tout cas, 80%, ce sont les réseaux, et ça veut dire que c'est un patrimoine qu'il faut maintenir, qu'il faut réparer, qu'il faut faire évoluer. C'est un vrai sujet, et comme l'a dit le Président, on a un levier maintenant qui a été donné pour abonder avec le budget principal ; néanmoins il faut quand même avoir conscience que c'est un vrai sujet et les services de l'Etat seront très regardant aussi, en assurant un certain nombre de contraintes urbanistiques. Il va falloir qu'on avance sur ce sujet tous ensemble. C'est quelque chose qui est bien pris en main par la délégation concernée. »

Laurent CAVALOC, conseiller communautaire, reprend : « Ce sera très court, ce n'était pas tout à fait le sens de ma question, mais puisque le Président embraye sur la loi 3DS, je ne méconnais pas les besoins de financement qui se font déjà jour et qui ne manqueront pas de se faire jour sur un certain nombre de sujets et des investissements importants qui sont à réaliser, mais j'espère que vous partagez, mais peut-être que vous nous le direz dans le cadre du débat d'orientation budgétaire précisément. J'espère que vous partagez l'objectif des sénateurs et des députés s'il est celui-là en tout cas, de faire en sorte de donner la capacité aux collectivités de faire financer par le budget général pour ne pas trop augmenter le prix du m³ d'eau. Il faudra trouver des solutions. Vous dites, il me semble, que cette décision a été prise à Paris et que nous allons devoir faire avec... A mon sens, il faut qu'on maîtrise le prix du m³ d'eau. »

Le Président répond : « Non, je n'ai pas dit que c'était décidé à Paris et que c'était une décision prise loin du terrain, loin de là. En fait, il faut quand même savoir que cette loi 3DS, elle nous ramène quelques années en arrière, parce qu'il y a quelques années, c'était possible, on pouvait utiliser le budget général d'investissement pour abonder les budgets annexes en investissement, notamment sur l'eau et l'assainissement, mais c'était une époque où ces sujets-là étaient dans le domaine communal. Maintenant, on ne va pas déflourir le DOB, mais tu avances déjà des thématiques. Ce qu'on ne prend pas d'une main, on le prendra de l'autre à un moment, pour trouver des leviers d'investissement. Je suis d'accord pour dire qu'on ne peut pas augmenter de manière disproportionnée le m³ d'eau. Dans le m³ d'eau, il y a, la part de production d'eau potable avec des recettes liées au renouvellement des conduites, à l'entretien de l'usine et à la modernisation de la production d'eau potable, et il y a la part

assainissement, pour ceux qui sont raccordés à l'assainissement collectif, ce qui n'est pas le cas pour ceux qui sont autonomes parce qu'ils ne paient pas le même prix, parce qu'ils n'ont pas le même service, et donc dans cette part, effectivement, au m³, il y a une part qui revient pour le traitement des eaux usées, la collecte et le traitement ; et clairement, même si on l'augmentait, on ne pourrait jamais l'augmenter à la hauteur des besoins réels d'investissements qui se font jour dans le budget. Par contre, il faut considérer, on aura le débat tout à l'heure par rapport à nos recettes fiscales, la masse globale et les opérations qu'on a à mener à l'échelle communautaire, sachant qu'on va devoir ponctionner sur ce budget général d'investissement pour venir soutenir le budget annexe assainissement. »

Éric JOUSSEAUME souligne : « C'est d'ailleurs une opération qu'on a réalisée sur le SPANC, on va en parler. Sur le SPANC, on a été amené à abonder pour arriver à équilibrer. »

**En l'absence d'autres questions, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le Budget annexe Assainissement DSP.**

Affectation des résultats 2021 – Budget SPANC « Assainissement régie »

Pour le Budget SPANC « Assainissement régie », les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	37 858,26 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	- 1 754,14 €

Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

Virement à la section d'investissement (1068)	1 754,14 €
Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	36 101,14 €

Éric JOUSSEAUME souhaite ajouter une remarque par rapport au SPANC : « Lors de la réunion organisée par le Département, j'ai eu l'occasion de discuter avec le directeur de l'agence de l'eau, qui, comme d'autres, insistait sur le fait que parfois, le SPANC, c'est-à-dire « l'assainissement particulier » est parfois la bonne solution plutôt que d'essayer à tout prix de tirer du réseau pour arriver à desservir les maisons. Parce qu'un SPANC, quand il est bien fait, fonctionne bien et surtout, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, cela évite d'avoir ensuite du réseau à entretenir et on sait que c'est ça qui coûte cher. Alors, il y a des endroits où c'est plus compliqué de faire du SPANC, en fonction de la typologie de l'endroit, quand on est sur de la roche, quelques secteurs où c'est plus compliqué, mais c'est important de le savoir et de pouvoir se dire « là on fait du SPANC, et on n'amène pas du collectif ». C'est quelque chose d'important mais qui aussi nous amène à devoir avoir une certaine exigence quant à la qualité de ces équipements, parce que s'ils sont mal réalisés, mal entretenus, c'est contreproductif par rapport à l'environnement. C'est pour cela que nous avons un service SPANC qui se renforce et qui devient de plus en plus efficace sur la partie contrôle des équipements. Je voulais juste passer le message sur le fait que les moyens (je n'aime pas employer le terme, mais malgré tout il faut savoir le faire de temps en temps) coercitifs pour pouvoir inciter les gens à se mettre en conformité, ne sont pas forcément là ; ils ne sont pas forcément dissuasifs, il y a donc quelque chose à faire évoluer de ce côté-là. C'est juste un petit aparté que je voulais faire sur ce sujet-là. »

Yannick LE MOIGNE, vice-président, prend la parole : « Je viens juste compléter tes propos. Quand tu évoques l'assainissement collectif et les difficultés de contrôler et de vérifier la bonne installation, il se trouve qu'au titre de l'OPAH, on réfléchit aujourd'hui à avoir cette thématique de retenue et dans l'étude pré opérationnelle qui sera faite dans l'Ouest Cornouaille, ce sujet-là sera évoqué, parce que je pense qu'il faut qu'on essaie de trouver une solution, et le SPANC chez nous c'est quasiment 50% des logements existants sur le territoire, que ce soit Pays bigouden Sud, voir l'ensemble de l'ouest Cornouaille. Le sujet est effectivement abordé et j'espère qu'on trouvera quelques solutions, y compris pour aider les plus démunis à mettre leurs installations au gout du jour. »

Éric JOUSSEAUME reprend la parole : « C'est vrai, comme tu viens de le dire, parmi les personnes qui ont des équipements qui ne sont pas aux normes, donc conformes, il y a des gens qui n'ont pas forcément les moyens de le réaliser, donc il faut une réflexion pour les accompagner de manière à pouvoir leur permettre de se mettre en conformité. »

Le Président complète les propos de M. LE MOIGNE : « Nous étions en réunion à Pouldreuzic mardi soir au niveau des 4 EPCI pour se mettre d'accord sur un travail à l'échelle de l'ouest Cornouaille pour avoir une OPAH commune éventuellement ou tout du moins de mener l'étude conjointement, et il est sorti dans les 4 EPCI que l'assainissement autonome participe à avoir un logement insalubre ; autant on a des aides auprès des familles en difficulté qui achètent des logements pas toujours en bon état, notamment les logements dits insalubres ou très dégradés, sauf que l'assainissement autonome ne rentre pas dans les critères dits dégradés, pourtant c'est clairement une cause d'insalubrité globale du logement. Et c'est vrai que ça coûte très cher de refaire un assainissement autonome, donc, on a souhaité, unanimement, insérer ce volet supplémentaire, qui, s'il est retenu, nécessitera de notre part, dans le cadre de l'OPAH des moyens complémentaires. Vous avez vu tout à l'heure, on a dépensé un peu plus de 150 000 euros sur l'aide à la rénovation, à l'amélioration de l'habitat, et je pense qu'on sera obligé d'en arriver là pour que ça fasse partie, parce que clairement les pénalités qui sont mises n'induisent pas forcément les travaux par manque de moyen ; je regarde Stéphane MOREL, parce qu'on a un cas sur Tréguennec où malgré les pénalités, on n'arrive pas à faire exécuter les travaux. On est très limité en pouvoir de police sur les ANC, et donc, peut-être qu'un des moyens, ce sera justement cette aide pour faire en sorte que les gens rénovent leur assainissement autonome parce que parfois il faut exploser toute la parcelle, tout le jardin pour se mettre en conformité, surtout quand vous avez un assainissement qui date des années 60 ; à l'époque on faisait un puisard, et tant qu'on tirait la chasse d'eau et que ça coulait, on ne se posait pas de question. Sauf qu'aujourd'hui, c'est clairement une pollution, y compris une pollution pour le foyer, les enfants ; vous faites votre potager, c'est tout sauf sain d'avoir ça à côté. Clairement, ça va être un volet qui peut coûter cher mais qui nous apparaît aujourd'hui nécessaire comme un levier, un outil supplémentaire pour avoir une politique sur l'ANC qui soit plus efficiente. »

Yannick LE MOIGNE ajoute : « Je souhaite compléter les propos du Président. Nous avons parlé de PLUiH ; dans le PLUiH on aura à traiter de l'autorisation de construire. 50% de nos logements sont en assainissement collectif, et on n'a pas de solution à proposer. Imaginez vous-même ce que peut être le PLUiH demain. C'est clair que l'enjeu est primordial pour le territoire, et pas que le territoire du Pays Bigouden Sud. On ne pourra jamais tout assainir collectivement, on a des communes ici, où il n'y a pas d'assainissement collectif et je ne pense pas qu'un jour il y aura de l'assainissement collectif. Il faudra donc trouver des solutions, inciter les gens à rénover, et j'espère qu'on aura trouvé certaines mesures coercitives. Quand quelqu'un achète un bâtiment et qu'il s'engage à rénover, si nous n'arrivons pas à trouver un système où les 15 000€ que coûte la rénovation d'un ANC soient conservés par le notaire tant que les travaux ne sont pas réalisés. Il s'avère qu'on a énormément de résidences secondaires chez nous, l'immobilier devient très cher et la première des questions, c'est la rénovation de ces assainissements non collectifs. »

Laurent CAVALOC demande : « J'allais demander, justement dans le prolongement de ce que dit Yannick LE MOIGNE, peut-être faire en sorte que les personnes qui acquièrent des biens aient les

réserves pour réaliser les travaux. Est-ce qu'il y a des contrôles de conformité qui sont faits en amont des cessions par le SPANC ? »

Le Président répond que c'est obligatoire.

Laurent CAVALOC s'interroge : « *Donc la personne achète en connaissance de cause ?* »

Le Président répond : « *A chaque vente, et ça on l'a mis dans notre règlement intérieur, avant le transfert de compétence, à Pont-l'Abbé on l'avait déjà instauré, il y a d'autres communes qui l'avaient instauré aussi, c'est obligatoire avant toute cession immobilière, il y a obligation d'un contrôle, que ce soit en assainissement collectif ou en assainissement autonome.* »

Laurent CAVALOC indique : « *Je ne savais pas si c'était le cas en assainissement non collectif. Merci* »

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition d'affectation définitive du résultat pour le Budget SPANC « Assainissement régie ».**

Affectation des résultats 2021 – Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités

Pour le Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités, les résultats au compte administratif se présentent comme suit :

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021	+ 1 004 116,55 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2021	- 2 120 926,51 €

NB : il s'agit d'un budget de lotissement ; il n'y a pas d'affectation des excédents de fonctionnement en investissement mais une reprise des résultats dans chacune des sections.

Excédent reporté au Budget 2022 en fonctionnement	+ 1 004 116,55 €
Déficit reporté au Budget 2022 en Investissement	- 2 120 926,51 €

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition de reprise des résultats définitifs pour le Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités.**

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (annexe 17)

Éric JOUSSEAUME, vice-président, présente le ROB en annexe.

La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires ne fait pas l'objet d'un vote par le Conseil communautaire, ce dernier est invité à prendre acte de la tenue du débat.

Le document support a fait l'objet d'une présentation en commission des Finances élargie aux Maires et membres du Bureau mercredi 23 février 2022.

Le Président complète les propos d'Éric JOUSSEAUME (page 21/66) : « C'est parce que nous nous sommes donné les moyens d'assumer et de développer des compétences, mais nous nous sommes aussi donné les moyens d'aller chercher des recettes complémentaires pour subventionner une partie des postes nouveaux qu'on a créés. Certes, de façon brutale, ils ont augmenté les charges du personnel mais dans la mesure où on a été cherché beaucoup de recettes complémentaires, cela a assoupli sérieusement la courbe par rapport aux compétences qu'on a développées et aux agents qu'on a recrutés. »

Éric JOUSSEAUME remercie le Président et en profite pour remercier le service ressources humaines qui mène toujours un travail approfondi au niveau des recrutements pour essayer justement de les accompagner avec un maximum d'aides possibles. Il poursuit la lecture du rapport annexé.

Éric JOUSSEAUME indique en réponse à une remarque inaudible : *« Effectivement au niveau du reste à charge, quand on ajoute les amortissements, on arrive à un déficit qui est plus important ; et bien vous le voyez, puisque là on est véritablement à 641 078€ de reste à charge, malgré la TEOM. »*

Le Président ajoute : *« C'est-à-dire, si on n'avait pas voté l'augmentation du taux de TEOM l'année dernière, ce n'est pas moins 641 000 que vous auriez trouvé, c'est plutôt moins un million cent. Je sais que ça avait fait débat et que ça avait été un tout petit peu critiqué, mais clairement, malgré tout, on est loin d'équilibrer le poste déchet. Et le poste déchet, pour ceux qui ont participé l'autre jour au conseil syndical du VALCOR avec des hausses encore annoncées à 3.5 % de ce qui va nous être refacturé et la DGAP votée par le Ministère à la hausse, va continuer à augmenter. Le tri avec la quatrième poubelle, ou la troisième selon les EPCI, avec le tri de la part fermentescible des ordures ménagères, c'est là-aussi des coûts supplémentaires. On y travaille, à l'échelle de l'Ouest Cornouaille, à savoir comment s'adapter avec ces contraintes nouvelles (je ne conteste pas le bien-fondé pour notre planète et l'environnement) mais ces contraintes nouvelles vont générer des coûts supplémentaires. Et l'administré, je l'entends, a de plus en plus de mal à comprendre comment en triant plus, il paie plus. Mais vous avez comptablement devant vous, le résultat malgré tout le travail qui a été mené, y compris si vous regardez bien les charges de personnel ; on a globalement plutôt diminué nos charges de personnels, parce qu'on a optimisé nos tournées. Si on n'avait pas optimisé nos tournées, et tout le travail qui a été mené, les réflexions par Philippe MEHU et les équipes, puis Jean-Michel GAIGNE, les équipes et nous-même, on aurait encore augmenté ce déficit. Il y a un moment, on ne peut plus rogner sur les charges de personnel, il faut bien le chauffeur, les deux rippers, donc ce n'est plus là-dessus qu'on pourra jouer. Il y aura donc toute une réflexion à mener conjointement, mais je tenais quand même à mettre l'accent sur les 641 000 parce qu'une fois qu'on retraite réellement et si on va vers un budget annexe qu'on a déjà évoqué, la différence c'est que ce budget annexe, je parle sous contrôle de M. GARIN, dans la mesure où on est à la TEOM, il n'est pas obligé d'être équilibré par la taxe. Il peut être équilibré par le budget général, puisqu'on n'est pas à la REOM, contrairement au Haut Pays Bigouden, qui lui à une REOM très élevée puisqu'il est obligé d'équilibrer son budget annexe. »*

Gwénola LE TROADEC, conseillère communautaire, prend la parole : *« Ce n'est pas un commentaire, il s'agit de rappeler aussi qu'avec Jean-Michel GAIGNE, on a beaucoup travaillé sur les changements de comportement que nous allons devoir adopter, à savoir tout simplement diminuer les déchets. Effectivement, augmenter les taxes, ça ne va pas être possible non plus, diminuer encore le service, je*

ne vois pas du tout comment on pourrait faire, mais par contre adopter des nouveaux comportements, oui. Et je pense que c'est aussi notre responsabilité, et qu'il va falloir qu'on y travaille avec force. »

Le Président précise que c'est un processus long mais qu'il faut en effet le souligner.

Yves CANEVET, conseiller communautaire prend la parole : *« En 1998, quand il y a eu le transfert de compétences au niveau des déchets, il faudrait retrouver ça dans les comptes-rendus des conseils communautaires de l'époque, il avait été acté que le budget principal abonde au déficit. Je vois que M. le Président en a parlé, on va continuer dans ce sens-là, et c'est vrai qu'il ne faut pas trop augmenter les taxes d'ordures ménagères. »*

Le Président répond : *« Non, j'entends, mais effectivement, à un moment, il y a aussi le développement des autres compétences. Au début, je le rappelle, les principaux transferts de compétence au moment de la création de la communauté de communes, étaient des compétences techniques avec des recettes fiscales en face : la TEOM pour les ordures ménagères, la facture d'eau potable pour l'eau. Aujourd'hui, on voit bien, et on aura l'occasion d'en reparler, on développe un certain nombre de compétences nouvelles, les crèches, le tourisme, le conseil numérique et les solidarités, pour lesquels il n'y a pas de recette en face, il n'y a pas de service facturé à l'administré. Nous verrons, nous allons le dérouler tout à l'heure, je voulais quand même faire ce petit focus sur la partie déchets parce que je pense qu'il est important d'être pédagogique sur ce budget dans l'explication, et Gwénola LE TROADEC l'a souligné, et je me répète ça va mettre énormément de temps pour que les gens trient mieux, aient moins de contenants à nous donner à retraiter et à diminuer les emballages, c'est un travail à long terme. »*

Éric JOUSSEAUME reprend la parole : *« Parfait, c'est vrai que même si on en avait parlé, il était nécessaire d'en reparler. »* Éric JOUSSEAUME reprend la lecture du rapport.

Gwénola LE TROADEC, conseillère communautaire, prend la parole : *« C'est un débat, donc je me permets de prendre la parole. Je lis « nouvelle extension du siège, 1 000 000 € pour cette année ». Est-ce que ce sujet sera débattu ? A l'heure du télétravail, à l'heure où on va arrêter de parler de bureau mais de poste de travail, à l'heure où on vous dira que le télétravail est obligatoire, peut-être plusieurs jours par semaine, à l'heure où on vous dira vous n'avez plus d'essence, est ce que c'est vraiment opportun d'aller mettre 1 000 000 €. C'est une question, mais je pense que c'est un sujet qu'on pourrait partager ensemble. »*

Le Président répond que le sujet a déjà été débattu.

Gwénola LE TROADEC répond : *« Oui je sais mais les conditions sont nouvelles monsieur le Président. »*

Le Président précise : *ça a déjà été débattu, le permis de construire a déjà été attribué, l'appel d'offre de travaux est en cours, parce que les premiers coups de pelles sont attendus pour avril mai, avec une livraison espérée des locaux pour fin 2023. Et aujourd'hui, on a divisé des salles de réunion pour mettre des agents, le service instructeur doit rapatrier les locaux du siège pour aussi plus d'efficience dans le fonctionnement ; heureusement qu'il y a du télétravail aujourd'hui, parce que si tout le monde devait être à la communauté de communes, déjà que je partage mon bureau avec le 1^{er} vice-président, ce qui n'est pas toujours facile et confortable ; clairement, si tous les agents de la CCPBS devaient être à poste en même temps, et bien aujourd'hui on ne sait pas où les installer dans les locaux... Ce n'est pas possible.*

On a donc fait ce choix, cela fait deux ans qu'on en parle, on a retenu l'architecte, il y a eu les présentations en bureau, en commission... Et aujourd'hui, oui, on en est à l'appel d'offre, et on ne fera pas machine arrière, parce qu'on a pris la compétence PLUiH, ce qui nécessite aussi d'embaucher ; il va falloir qu'on rédige un document commun là-dessus, et à un moment le télétravail a aussi ses limites. Il y a même des agents qui souhaitent revenir en présentiel parce qu'ils sont fatigués d'être en télétravail. Ce n'est pas non plus une situation toujours confortable et agréable. »

Éric JOUSSEAUME donne la parole à Nathalie CARROT TANNEAU pour la partie services à la population & solidarités.

Nathalie CARROT-TANNEAU fait lecture du rapport en annexe et souligne :

« Un point de vigilance toutefois pour Ti-liou, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu des Ségur de la santé, pour les accueils au niveau de la petite enfance ; il y a également des revalorisations salariales très importantes qui impactent fortement Ti Liou. Il faut dire les choses comme elles sont, on vous présente donc un budget, il faudra tenir compte dans les années à venir de cet impact. Pour vous donner une idée, on estime l'année 2022 pour Ti Liou à moins 40 000€ et en 2024 à moins 80 000€. Cela signifie qu'à un moment ou un autre, il faudra que l'EPCI vienne aider Ti Liou, sinon ils ne pourront pas survivre. C'est vraiment un point de vigilance qui est très important. »

« Le point accueil écoute jeunes fonctionne très bien et surtout en cette période de pandémie, c'est vrai que les jeunes ont eu besoin de pouvoir avoir à faire à des professionnels. »

« En investissement, le fonctionnement des micro-crèches va être aussi impacter. C'est une réalité. En même temps sur le territoire, on voit qu'il y a beaucoup de tensions, et les familles ont du mal à trouver une solution de mode d'accueil pour leurs enfants. On voit qu'il y a des familles en tension et donc c'est aussi un point de vigilance pour le territoire. »

« La SIJ est une structure qui fonctionne plutôt très bien sur le territoire, dynamique, active, et les retours sont vraiment positifs. »

« Actuellement, avec la hausse du coût du gazole et de l'essence, nos tournées sont forcément impactées aussi financièrement. Ça vient plomber nos résultats. »

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, prend la parole : *« Je souhaite rebondir sur ce que vous disiez, mais on l'a déjà évoqué en commission solidarités. Contrairement à ce que quelques-uns d'entre vous ont pensé, je pense que c'est une bonne nouvelle quand on nous apprend qu'une population qui travaillait dans des conditions difficiles, un travail difficile et indispensable, se voit augmenter. Et si l'augmentation est aussi importante, c'est qu'ils partaient vraiment de très bas. Je voulais quand même le souligner. »*

Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente, précise : *« Vous parlez pour Ti liou ; c'est vrai que pour le personnel c'est une très bonne nouvelle, sauf que cette bonne nouvelle met en danger la pérennité même de leur emploi. »*

Catherine MONTREUIL répond : *« Mais non, à un moment il faut reconnaître le travail effectué et le reconnaître financièrement, c'est encore mieux. »*

Nathalie CARROT-TANNEAU souligne : « *Oui, mais si la collectivité ne faisait pas le choix de venir combler le déficit, la structure mettrait la clé sous la porte. C'est cela que ça veut dire.* »

Catherine MONTREUIL ajoute : « *Oui, mais moi je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle de savoir qu'on augmente les gens, surtout cette population-là.* »

Laurent CAVALOC prend la parole : « *Effectivement, je comprends ce que dit Nathalie CARROT-TANNEAU, les bonnes nouvelles pour les autres d'un point de vue comptable sont des mauvaises nouvelles pour d'autres ; enfin globalement quand même, on peut penser, si on en revient à des fondamentaux en termes de financement et en terme d'économie, compte tenu des augmentations continues et des diminutions de pouvoir d'achat car c'est quand même cela dont il est question aujourd'hui, y compris pour les agents publics, et pas que, on peut quand même considérer que le fait que les gens soient augmentés, ça reste plutôt une bonne nouvelle. Dans l'économie, normalement, vous allez le retrouver quelque part. Vous connaissez comme moi ces principes fondamentaux : il vaut mieux donner à ceux qui ont peu et une proportion à consommer importante parce qu'il vont consacrer la quasi intégralité de ce que vous allez leur donner en plus, ils vont le réinjecter dans l'économie, vous connaissez ça aussi bien que moi j'imagine ; et donc oui, c'est une bonne nouvelle que ces salariés soient augmentés aujourd'hui et ça ne pourra qu'être une bonne nouvelle et une contrepartie que d'autres le soient demain, même si quand on gère une collectivité, quand on gère une entreprise, et bien effectivement, ça augmente. Mais bon, j'entends aujourd'hui parler dans le débat politique d'un certain nombre de gens qui disent qu'ils pensent qu'il faut augmenter les salaires, d'ailleurs c'est mon cas aussi, ça aussi ce sera une bonne nouvelle et il faudra en passer par là, y compris des gens qu'on n'avait pas eu l'habitude d'entendre aller sur ce terrain-là. Donc aujourd'hui, c'est aussi ça la situation, c'est aussi ça le réel. C'est l'augmentation des dépenses pour les ménages et la stagnation des salaires voire la baisse pour certains. C'est aussi cela le quoi qu'il en coûte si notre pays veut continuer de fonctionner dans des conditions correctes et permettre à chacune et à chacun de vivre le plus dignement possible.* »

Nathalie CARROT-TANNEAU répond : « *J'entends bien, c'est plutôt une très bonne nouvelle au niveau des salaires pour les salariés, par contre pour la communauté de communes il faut bien entendre que sur le portage par rapport à l'année d'avant, cela va être 50 000 € de plus, et potentiellement 80 000€ pour Ti Liou, sans compter les deux micro-crèches qui viendront ensuite. Donc on va dire, on va arriver facilement à 150 000€ supplémentaires pour ce poste-là en 2024. Je crois que c'est important de l'avoir en tête.* »

Gwénola LE TROADEC précise : « *Je vais juste abonder dans le sens de Catherine MONTREUIL en parlant de l'EHPAD : si on arrive à fidéliser une petite équipe stable, grâce à des conditions de travail plus faciles et à une augmentation de salaire qui compte, j'arrêterai de signer j'espère des contrats d'une journée, M. GARIN est là pour le témoigner, qui plombe les comptes. Donc, oui augmentons les salaires dans la mesure où la SEGUR nous y autorise, fidélisons des petites équipes et arrêtons de payer des salaires pour une journée. Je pense que c'est un vrai débat, je remercie Catherine MONTREUIL de l'avoir lancé.* »

Le Président prend la parole : « *Je pense, pour recentrer le débat, qu'il n'a nullement été question de dire que ce n'était pas bien ou que ce n'était pas juste. Ce que Nathalie CARROT-TANNEAU veut souligner, c'est que l'État a pris ses décisions qui sont mises en application, mais qui ne nous compensent pas, nous, collectivités, communautés de communes, il ne nous compense pas ces décisions par des affectations complémentaires pour absorber ce coût nouveau, et notamment la CAF,*

on les a reçus à plusieurs reprises ; la CAF est dans une logique de désengagement assez forte, donc ce qu'on veut dire, c'est que le reste à charge communautaire augmente. Donc c'est pour notre panier global, donc c'est l'administré du territoire qui va payer un peu plus cher le service. »

Nathalie CARROT-TANNEAU précise : *« C'est l'administré du territoire qui va payer un peu plus cher le service, et bien évidemment on est tous d'accord, on ne va pas refaire la commission qu'on a eu lundi, puisqu'on a longuement débattu et c'est vrai que c'est moi qui ait lancé le débat, en plus, professionnellement je travaille dans ce milieu, je suis plus qu'au courant que le professionnel, que ce soit médical, paramédical, était sous payé, mais la loi SEGUR, en fait, mine de rien, à un moment, il va falloir compenser ces salaires et on va dans certaines associations ou dans certaines entreprises vers un réel problème, derrière il n'y a pas le financement. Je ne parle pas des collectivités, je parle du privé. La collectivité, on va se retrouver exactement dans la même chose, dans le milieu privé, en fait, il n'y a pas le financement derrière, à un moment il va bien falloir payer ces salaires, c'est la personne aidée qui va devoir payer et dans le cas de la collectivité, il va bien falloir faire quelque chose à un moment. De toute façon, c'est le particulier ou la personne aidée qui pour la plupart sont des faibles revenus qui va devoir mettre la main à la poche. De payer ces salaires c'est une très bonne chose, mais il va falloir trouver les financements.*

Catherine MONTREUIL ajoute : *« On est d'accord là-dessus. Maintenant, il faut se tourner vers l'État, et gardons-nous bien de stigmatiser une classe professionnelle qui est méritante. C'était juste ça. »*

Jean-Luc TANNEAU, vice-président, prend la parole : *Nathalie CARROT-TANNEAU a juste voulu dire que ça allait être une charge pour la collectivité. »*

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, prend la parole : *« J'ai bien entendu ça. Vous savez bien Madame CARROT-TANNEAU, il y a beaucoup de points sur lesquels on est d'accord. Le levier, on l'a, on va voter là bientôt, ce sera le moment de faire les bons choix. »*

Éric JOUSSEAUME indique : *« Effectivement c'est vrai que c'est bien de rappeler que l'intention et les propos de Nathalie CARROT-TANNEAU, ce n'était certainement pas de dire que c'était injustifié, au contraire. Je rejoins tout à fait ce qui a été dit, et je pense qu'il est nécessaire de payer à sa juste mesure les efforts et les récompenser/ Simplement, à un moment donné, il va falloir trouver des recettes pour pouvoir payer tout ça. On aura l'occasion d'en reparler, néanmoins, ce qui est intéressant de voir, au regard de ce qui a été présenté par Nathalie CARROT-TANNEAU, c'est qu'on ne renonce en rien au développement de nos solidarités et on continue à avancer dans ce sens-là. C'est cela qu'il faut retenir. »*

Nathalie CARROT-TANNEAU reprend la lecture du rapport en annexe et précise sur les points abordés :

« Je rappelle, la mission locale qui s'occupe de l'insertion de nos jeunes, nos décrocheurs scolaires. C'est un travail très important, et c'est vrai que malheureusement en période de COVID, on voit qu'il y a quand même beaucoup de jeunes qui sont fragilisés. »

Sur le point France Services : *« Ça veut dire que nous n'aurons pas le véhicule autonome. Non, il n'y a pas beaucoup de lauréats, tout simplement parce qu'en fait toutes les collectivités ont déjà leurs maison France services, nous sommes parmi les derniers. Nous étions très en retard sur le sujet, il faut le dire aussi quand nous ne sommes pas au rendez-vous. »*

« Nous sommes le premier EPCI du Finistère, premier sur le podium en termes de violence intrafamiliale en secteur gendarmerie, donc c'est une triste première place, avec, il faut le dire, en 2021, non seulement des violences intrafamiliales, mais aussi des problèmes d'inceste sur le territoire. Donc, oui, on ne peut pas se réjouir de cette première place. Nous attendons toujours la réponse de la Préfecture où l'intervenant social en gendarmerie qui interviendrait à la gendarmerie de Pont-l'Abbé et du Guilvinec. Il semblerait que la Préfecture envisage de nous demander de partager notre intervenant social en gendarmerie avec le Haut Pays et Quimper, en tout cas, le secteur QBO. »

« Agora justice : nouvelle subvention, parce que quand on dit violences intrafamiliales, il y a parfois besoin des conseils aussi au niveau judiciaire. Agora justice n'assurait pas de permanence sur notre territoire, donc c'est plutôt une bonne nouvelle qu'ils reviennent sur notre territoire, avec des actions qui seront menées aussi dans les collèges et les lycées sur notamment les conduites à risque et ce que cela peut entraîner derrière, comme conduire sous la présence d'alcool, si on a un accident, qu'est ce qui se passe derrière au niveau judiciaire. Donc des ateliers qui pourraient être très intéressants. »

A la question de savoir si l'intervenant est un gendarme, Nathalie CARROT-TANNEAU répond qu'il s'agit d'un intervenant social.

Nathalie CARROT-TANNEAU répond que c'est totalement différent d'un poste gendarme : *« C'est un intervenant social, c'est vraiment comme une assistante sociale. »*

Nathalie CARROT-TANNEAU donne la parole à Christine ZAMUNER pour la partie développement économique.

Christine ZAMUNER fait lecture du rapport en annexe sur les points concernant sa délégation :

« Division parcellaire : un petit mot pour vous dire qu'il y a quelques années, 5 à 6 ans, il n'était pas rare de voir des terrains vendus pour une surface de 3 ou 4 mille m² ; actuellement, la demande des porteurs de projet, c'est 1000m² maximum et même quelque fois, ça nous arrive de diviser une parcelle pour tomber sur des parcelles de 400 ou 600 m². Les artisans ne veulent plus investir dans des parcelles aussi grandes, déjà le foncier est rare. Ce matin, nous avons une commission d'attribution, et un des porteurs de projet sollicite une parcelle de 450 m², avec un hangar qui va être construit de 200m². On n'est plus du tout dans les mêmes ordres de grandeur qu'on avait il y a 4 ou 5 ans. »

« Zone d'Activités de Kerargont : C'est un sujet qui traîne, Monsieur le Président, depuis déjà un certain nombre d'années, avant ce mandat-ci, donc on espère que cela pourra déboucher assez rapidement. Pour faire simple, sur Pont-l'Abbé, nous n'avons quasiment plus de terrains disponibles. La zone du Sequer a été entièrement vendue, le seul débouché serait sur Kerargont. On en est rendu, avec la cellule économique, à faire une veille foncière sur les ZA, quand des artisans vendent des terrains dont ils sont propriétaires ; on se pose la question de les racheter et de faire une proposition pour récupérer du terrain disponible. Pour quasiment toutes les demandes aujourd'hui, les nouveaux porteurs de projets se portent sur Pont-l'Abbé. Je dirai que si on fait un point rapide sur les autres zones, nous n'avons plus beaucoup de disponibilité hormis sur la zone de Toul Car Bras, sur laquelle on a encore quelques terrains de disponible. Mais ça devient assez difficile. Avec Yannick LE MOIGNE, vice-président délégué au foncier, nous nous demandons ce matin s'il faut continuer de vendre les terrains aux porteurs de projet, et non pas se tourner vers un bail emphytéotique qui permettrait à l'EPCI de garder la propriété du foncier. Il y a un vrai sujet. »

Le Président complète : *« Pour Pont-l'Abbé, le souci c'est qu'il y a une famille très nombreuse sur un des fonciers et mettre 19 personnes d'accord c'est toujours compliqué. »*

Christine ZAMUNER précise que ça dure depuis déjà quasiment trois ans avec pourtant des efforts de médiation et des efforts de communication : *« On ne baisse pas les bras. Il y a donc une étude de faisabilité qui est lancée pour justement pouvoir se munir d'un projet pour présenter aux différents propriétaires pour qu'ils se rendent compte exactement de l'enjeu qu'il y a sur cette zone-là. »*

Concernant le projet Maison de l'entreprise : *« c'est ce qu'on appelle un peu un projet totem, et je le répète, Monsieur Le Président, j'espère que, derrière, nous n'oublierons pas non plus le maillage de chaque commune avec une implantation qui pourrait permettre de revitaliser le bourg dans les communes aux alentours de Pont-l'Abbé. »*

Christine ZAMUNER passe la parole au Président pour la partie de Yannick LE MOIGNE « aménagement et planification ».

Le Président fait lecture du rapport en annexe des points incombant à M. LE MOIGNE, absent à l'occasion de cette instance.

Slide 47 : *« Je vous ai dit qu'on s'est réuni mardi à Pouldreuzic avec les 4 EPCI et qu'il a été décidé de partir sur une étude mutualisée. C'est-à-dire que là, vous voyez marqué avec le HPB, mais aujourd'hui on peut rajouter le Cap Sizun et Douarnenez communauté. C'est une première en la matière, mais quand le document a été édité, cette réunion n'avait pas eu lieu et je ne pouvais présager du résultat par avance. »*

« Nous sommes tombés d'accord pour avoir une aire de grands rassemblements, on parle de mission évangélique puisqu'on s'est fait tirer les oreilles par le Préfet, nous n'étions pas en conformité avec la loi et donc il nous était très difficile d'avoir un vrai pouvoir de police ; nous nous sommes mis d'accord après un très gros travail, je tiens à le dire et le souligner, même s'il est parti, de Yannick LE MOIGNE et de ses équipes, parce que c'est toujours des sujets délicats et je remercie les différents élus qui ont pris part pour voir l'intérêt général du territoire à se mettre en conformité et donc on aura quelques travaux pour le terrain qui va accueillir les grands rassemblements à hauteur de 20 000€. Je rappelle que nous avons aussi décidé que ces grands rassemblements tourneront régulièrement sur le territoire de façon à ce que ce ne soit pas une commune seule qui subisse ces passages qui ne sont pas toujours agréables. Il y a des familles avec qui ça se passe très bien, et comme partout, il y en a d'autres avec qui ça se passent moins bien. »

Le Président donne la parole à M. TANNEAU pour la partie Tourisme et Nautisme.

Denis STEPHAN, conseiller communautaire, prend la parole : *« Je voudrais juste intervenir, profiter de cette occasion qui m'est faite par le biais de ce débat d'orientation budgétaire pour évoquer un sujet qui me tient à cœur mais qui n'apparaît pas dans ce document à savoir l'avenir du musée de la préhistoire finistérien. Alors je vais faire un petit résumé, je vais prendre 5 minutes de votre temps. En octobre 2020, en mairie de Penmarc'h, Monsieur le Président de la CCPBS, Stéphane LE DOARÉ et M. TANNEAU vice-président, nous ont annoncé que la CCPBS se dessaisissait de ce dossier et que si projet de rénovation du musée il y avait, celui-ci devrait être porté par la commune de Penmarc'h et non plus par la communauté de communes. Ce projet n'est pas d'intérêt communautaire avons-nous entendu ce jour-*

là. Nous aurions pu nous attendre je pense à un peu moins de désinvolture de la part des représentants de la communauté de communes dont nous faisons partie. Lors d'une réunion en comité restreint le 14 décembre au siège de la communauté de communes en présence du Président et de M. JOUSSEAUME, vice-président, il fut formulé spécifiquement aux représentants de la ville de Penmarc'h que la communauté de communes n'avait jamais formalisé ni contractualisé l'investissement de 2,7 millions prévus par l'étude du cabinet ABAQUE. Ils nous informèrent que ce dossier était porté uniquement par M. TANTER, ancien maire et Président de la communauté de communes et non pas par l'ensemble des élus communautaires. M. TANTER n'étant pas réélu, la rénovation du musée de la Préhistoire ne fut plus fléchée comme prioritaire dans le PPI de la communauté de communes. Ne lâchant pas l'affaire, une réunion à l'initiative de la ville de Penmarc'h se tient en septembre 2021, en présence de l'ensemble des partenaires et des tutelles de cet établissement, à savoir l'État, la DRAC, l'université, la Région, le Département et la communauté de communes. A la suite de ces échanges, il a paru aux yeux de tous que le financement d'une rénovation devrait être porté par l'EPCI au nom de l'intérêt des collections mais surtout par sa capacité à solliciter des subventions inaccessibles pour un projet d'intérêt communal. Pour autant, le sujet posé en Conseil des Maires, au Bureau communautaire en ce début d'année ne connut pas d'autre issue qu'un rejet. Pour justifier leur position, les élus communautaires évoquent la délibération qui fixe les sites d'intérêt communautaire et l'accompagnement de projets locaux, tel que la conserverie LE GALL, projet porté par la commune de Loctudy par le biais de fonds de concours. Nous ne mésestimons pas l'importance de ce projet pour le territoire, tout comme, par exemple, Haliotika, qui participent tous deux à son attractivité. Nous-même, nous continuons à développer l'offre touristique à la pointe de Saint Pierre qui fait partie d'ailleurs des 10 lieux les plus visités du Finistère. Ainsi nous allons réhabiliter la lanterne sous le phare et permettre au public d'y accéder. Deux phares visitables à leur sommet sur le même site, ce sera quelque chose d'unique en France. Mais le musée de la Préhistoire finistérien, c'est un équipement de tout autre nature et présentant des éléments uniques, des collections classées au titre de monument historique. Aujourd'hui, je regrette que l'avenir de ce musée n'ait pas fait l'objet d'un débat au sein de notre assemblée et que malgré les multiples réunions d'un comité scientifique et culturel créé à l'initiative de la communauté de communes entre 2015 et 2018, malgré une étude muséographique à 42 000€ financée en partie par la communauté de communes, malgré l'investissement des bénévoles de l'association pour la sauvegarde du musée, malgré l'intérêt national des collections aujourd'hui conservées par le ministère de la culture au Faou, malgré les partenariats avec les musées du territoire à savoir par exemple musée bigouden, la conserverie LE GALL, le menez Dregan, je regrette que nous, élus du Pays Bigouden Sud, sommes dans l'incapacité de discuter de l'avenir d'un pan de notre histoire, de notre passé et de nos origines. Le 18 mars 1922, sous l'impulsion d'archéologues amateurs et passionnés est né l'institut finistérien d'étude préhistorique qui fut l'origine de la création du musée en 1924. C'était il y a un siècle presque jour pour jour et je me demande si aujourd'hui nous n'aurions pas fait mourir cet équipement. »

Jean-Luc TANNEAU, vice-président, répond : « Le mot désinvolture, je ne l'accepte pas. D'abord, quand on est vice-président, quand on est élu, on donne du temps à la collectivité et je pense que tous les gens qui sont ici donnent du temps et on ne peut pas appeler ça de la désinvolture, premier point. Deuxième point, le musée de la Préhistoire, comme tous les dossiers, comme Haliotika, comme la conserverie LE GALL, ce sont des dossiers qui ont été portés, je parle pour l'Haliotika, par les communes. On assume les études, on a un projet, on va le développer, on va chercher les subventions, ce qu'a très bien fait Loctudy sur les subventions, et après on vient devant le Conseil communautaire avec un projet. A aujourd'hui, sur le musée de la Préhistoire, il n'y a pas de projet, ce n'est pas votre projet, vous voulez que ce soit le projet de la communauté de communes. Mais moi, à titre de Guilviniste, le projet de la

préhistoire, je ne vais pas payer le déficit du fonctionnement, moi je paie le déficit de fonctionnement d'Haliotika quand il y en a, et Loctudy paiera le déficit de fonctionnement de son musée. Quand on parlait tout à l'heure de budget et on va passer aux taux, moi je suis opposé à ce qu'on augmente les taux des impositions, mais si on va dépenser de l'argent à tort et à travers ; je préfère qu'on paie le personnel qui s'occupe des anciens, le personnel qui s'occupe de nos jeunes, que d'aller dépenser de l'argent dans des déficits qui sont chroniques. Après si vous voulez un musée de la Préhistoire, faites-le, et de la même façon qu'on est intervenu sur le budget de l'Haliotika ou qu'on est intervenu sur le budget de la conserverie, la communauté de communes interviendra de la même façon. Il n'y a pas de ségrégation, si vous prenez le projet, vous le montez, vous venez le présenter et après on avancera ensemble. Là-dessus il n'y a jamais eu de problème. Et on est prêt à mettre à votre disposition les services de la communauté de communes, que ce soit touristique ou économique. »

Denis STEPHAN, conseiller communautaire, répond : *« J'ai parlé de désinvolture car quand vous êtes passés à Penmarc'h, notre équipe venait d'être élue et ne savait pas du tout de quoi il s'agissait. Vous êtes passés en disant le musée de la Préhistoire, on n'en veut plus. »*

Jean-Luc TANNEAU répond : *« Non mais l'historique qu'il y a à Penmarc'h et la transmission qui a lieu entre les deux municipalités, la communauté de communes n'en est pas responsable. Si vous avez trouvé des tiroirs vides, ce n'est pas notre sujet à nous. »*

Denis STEPHAN argumente : *« Deuxièmement, le musée de la préhistoire ce n'est pas une invention de la commune de Penmarc'h. Comme je l'ai dit, certaines choses existent depuis un siècle, c'est un lieu où il y a aussi des collections classées, ce n'est pas simplement un outil touristique, c'est également un outil scientifique. Donc pour moi ce n'est pas la même nature. Le projet de la pointe de Saint Pierre avec les deux phares, ça fait trente ans que la commune de Penmarc'h le porte, et continue à le porter. Mais là, pour moi, ce n'est pas la même chose, ce n'est pas un équipement de nature touristique. »*

Le Président prend la parole : *« Pour compléter ce qu'a dit Jean-Luc TANNEAU, s'il y a bien un dossier dont on a parlé, c'est le musée de la Préhistoire finistérienne. J'ai même fait un Bureau spécial, un Bureau communautaire, élargi à tous les maires, où il y avait à l'ordre du jour le musée de la Préhistoire finistérienne. On s'est déplacé à votre demande, on vous a reçu à votre demande ; la question qui reste de fond, et comme l'a très bien dit Jean-Luc, avez-vous un projet ? Votre réponse, c'est non, on n'a pas de projet, on ne sait même pas si on veut continuer à faire un musée sur le site. Je répète texto ce qui a été dit. Il y a des comptes rendus. Je ne jette pas la pierre à Raynald TANTER, ni à qui que ce soit ; je sais juste, pour avoir repris les historiques comme vous, parce que quand je suis devenu Président, j'ai quand même regardé ce qu'il y avait dans les placards. Il y a eu de façon transitoire l'université de Rennes 1, donc l'État, ne voulant plus s'en occuper, avait transmis le dossier au conseil départemental. Un certain Pierre MAILLE a appelé Jean-Paul STANZEL, ancien Président, en lui disant « prends le dossier de façon temporaire dans ton EPCI, on verra après comment on s'en dépatouille » ; et puis au final, tout le monde s'est carapaté et la seule chose qui a été d'intérêt communautaire, c'est l'étude. Il a été acté que la communauté de communes porterait l'étude pour savoir si oui ou non il y a une possibilité d'avenir de modernisation du musée de la Préhistoire. C'est tout. Il n'a jamais été dit ni écrit que la communauté de communes porterait ce projet. Ça a été écrit nulle part. Et on a dit à maintes reprises, que, parce qu'en parallèle la commune de Loctudy, elle, est partie sur le musée de la Conserverie et a monté son dossier, il y a une règle qui a été fixée et votée à l'unanimité des conseillers communautaires, c'était de mémoire en octobre 2019 à l'Île-Tudy, ce qui fait que vous avez une ligne aujourd'hui*

(conserverie LE GALL, fonds de concours 250 000€ d'investissement). Nous n'avons pas la compétence culture, et en aucun cas la communauté de communes ne peut supporter du coup le déficit chronique, comme le dit Jean-Luc TANNEAU. Enfin, je veux dire, j'ai le musée bigouden qui est à Pont l'Abbé, et aux dernières nouvelles, je ne suis jamais venu chercher la communauté de communes pour payer le déficit, mais évidemment qu'il est structurellement déficitaire. Est-ce que vous avez vu un musée qui gagne de l'argent, non, il n'y en a pas en France. Aujourd'hui, j'ai dit à Gwenola LE TROADEC et aux élus de Penmarc'h qui m'ont écouté quand même, que le jour où vous avez un projet, oui vous revenez devant la communauté de communes, oui il sera débattu en commission, en Bureau et en Conseil et oui il y aura vote. Aujourd'hui, vous n'êtes même pas propriétaire du bâtiment, et je vous invite à rapidement devenir propriétaire du bâtiment, avant qu'un tiers se porte acquéreur, parce que l'État vous l'a proposé à l'amiable ; si vous ne l'achetez pas à l'amiable, il va le mettre en vente aux enchères ; et je n'ai aucun doute que vu l'emplacement, quelqu'un soit intéressé par le site. Donc, je ne vais pas refaire un débat ce soir, parce que je pense qu'on n'y a passé beaucoup d'heures, Valérie DRAU n'est pas là ce soir, mais elle aurait pu en parler dix fois mieux que moi, parce qu'elle s'est occupée de ce dossier et elle a fait une synthèse pour les élus qui étaient présents au Bureau élargi aux Maires, je pense que ça a été très clair. J'ai posé à trois reprises la question aux élus de Penmarc'h : « Est-ce que vous avez un projet ? » ; ils ont répondu non. A la question « Est-ce que vous êtes d'accord qu'en conséquence il n'y ait rien à passer en Conseil communautaire ? ». La réponse a été oui. »

Gwénola LE TROADEC répond : « Je souhaite juste conclure ; pour moi, ce qui était important c'était que justement tout le monde puisse entendre cette prise de parole, c'était mon seul objectif. Vous le savez en Conseil des maires et en Bureau communautaire élargi aux Maires, c'était ma seule demande afin qu'on puisse nous entendre tous, savoir où on en était. Ce n'est pas la question du projet, c'est la question du portage de projet. Je rassure tout le monde, s'il y a un doute par rapport à ce qu'a dit à l'instant le Président, bien évidemment, ce n'est pas un promoteur qui va acheter cette pointe magnifique, Penmarc'h prendra ses responsabilités, mais vraiment l'objectif du texte lu par Denis, c'était ça. C'était que chacun de nous, chacun des conseillers puissent entendre où nous en étions aujourd'hui, et je vous remercie Jean-Luc TANNEAU, d'avoir accepté de prendre la parole ainsi devant tout le monde, et Stéphane LE DOARE également. Merci beaucoup. »

Christine ZAMUNER, vice-présidente, souhaite ajouter une précision : « Si je peux me permettre Monsieur le Président, je voudrais quand même qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés qui subsistent concernant l'entreprise LE GALL. Je rejoins ce qu'a dit Jean-Luc TANNEAU, c'est tout à fait clair et transparent, les 250 000€ qui sont inscrits en investissement, sont conformes à la délibération qui a été prise sur le précédent mandat comme étant le solde du reste à charge entre les dépenses d'investissement et les subventions que la commune a récupéré sur cette opération. Ce solde d'investissement, il était convenu qu'on divise le solde par deux, et la communauté de communes, conformément à la délibération, en prenait 50% et la commune 50%. Donc on est toujours dans la finalisation des subventions que la commune a sur cette opération. On est bien en investissement. Je pense que, très honnêtement, la subvention demandée, les 50% seront même en dessous des 250 000€ qui ont été inscrit ici, et ce n'est en aucun cas une subvention de fonctionnement, sachant que le fonctionnement conformément à ce qui a été dit par le Président et Jean-Luc TANNEAU c'est la commune qui l'assume sur son budget principal. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, merci. »

Éric JOUSSEAUME, vice-président, prend la parole : « Je rejoins ce qui a été dit, on a été cité. Je pense qu'il n'a jamais été question de désinvolture, jamais ; on a toujours prêté l'attention nécessaire, et c'est

avec bienveillance qu'on s'est penché sur ce sujet comme on s'est penché sur les autres sujets qui nous sont proposés. Je voulais juste dire, qu'il faut aussi quand on intervient, faire attention à la forme. »

Le Président complète : « J'ai passé avec les différents élus concernés beaucoup de temps, on a essayé d'être le plus pédagogue possible. Je comprends que quand on arrive aux affaires et qu'on découvre des dossiers qu'on pensait montés, ficelés, parfois on tombe de l'armoire, mais j'ai toujours apporté la preuve par les délibérations, par ce qui avait été dit, les comptes rendus. Effectivement, je partage ce que dit Éric JOUSSEAUME, et ce qu'a dit Jean-Luc TANNEAU, désinvolture, ce mot-là, il ne ma va pas du tout. Nous avons pris beaucoup de bienveillance et de pincettes pour essayer d'être le plus pondéré, le plus logique, le plus pédagogique possible pour que ce dossier, tout le monde en sorte par le haut. Je comprends que ça vous mette dans une situation délicate aussi. Mais on a des règles à la communauté de communes et on les applique. »

Denis STEPHAN retire le terme désinvolture.

Le Président le remercie.

Yves CANEVET, conseiller communautaire, prend la parole : *« Moi, je dirai qu'une chose, c'est que je pense que la communauté sud passe à côté de quelque chose, d'un projet d'envergure au niveau national, je dirai même international. Et ça je trouve très regrettable au niveau tant économique que touristique. »*

Jean-Louis BUANNIC prend la parole pour la présentation de la partie eau du point eau & assainissement.

>Réhabilitation du château d'eau de Bringall : « De manière à ce qu'il n'y ait pas de méprise, par rapport à la question posée par Catherine MONTREUIL tout à l'heure, c'est vrai que les 8 000 m³ permettent comme le disait Ronan CREDOU de répondre à une demande d'une journée, sachant que sur la période actuelle nous consommons un petit peu moins de 6000 € et c'est vrai que le château d'eau mérite une maintenance régulière, et d'avoir une possibilité de réserve en eau d'une journée permet d'intervenir plus fréquemment aussi sur la maintenance de ce château d'eau qui commence quand même à dater. Je remercie au passage nos prédécesseurs qui en 1977 avaient construit ce barrage qui nous permet aujourd'hui d'être en autonomie d'eau potable sur le territoire. »

Ronan CREDOU présente la partie assainissement du point eau & assainissement.

Le Président fait lecture du rapport déchets en l'absence de Jean-Michel GAGNÉ.

Jean-Claude DUPRÉ fait lecture du rapport Espaces naturels & Randonnée.

>Projet art & nature : « Je vous engage d'ailleurs, lors de vos prochaines promenades à aller du côté de la maison de la baie d'Audierne puisque le projet art et nature se déroule autour et dans la maison de la baie d'Audierne et va se dérouler sur les années 2022 et 2023. Ça va durer environ deux ans, donc pour l'instant c'est le début des réalisations, mais c'est en train de monter en puissance, et l'animateur nature de la communauté de communes, Steven Hélias, se propose évidemment de vous piloter lors de nombreux ateliers et lors des réalisations, pour vous faire vivre ce beau projet. »

Gwénola LE TROADEC, conseillère communautaire, s'interroge : « Une question par rapport aux espaces naturels bien évidemment, on est plusieurs communes à avoir besoin d'une réunion. On voulait tous demander concernant la fibre, enfouissement ou pas enfouissement, avec un vrai sujet qui est poteau ou double poteau, avec des endroits où il se pourrait qu'on refuse même de faire accéder la fibre. Certains d'entre nous se posent la question, donc je voulais juste la lancer en disant qu'on est sollicité à nouveau par l'entrepreneur, on est embêté avec ça et ça serait bien qu'on arrive à se parler. Merci beaucoup. »

Jean-Claude DUPRÉ répond : « Pour la fibre, effectivement, il y a eu des demandes bien légitimes, non seulement de toi-même mais aussi d'autres collègues, pour qu'on puisse faire le point sur les questions liées à l'avancée de la fibre optique mais aussi aux difficultés que certaines communes peuvent rencontrer au moment où elle arrive dans les communes. On souhaite que ça arrive, mais évidemment quand il y a des petits problèmes, on souhaite avoir au moins des informations, des explications. Donc, c'est vrai qu'on a fait remonter auprès du correspondant Mégalis pour le Finistère, M. Stéphane TROPRES, Arnaud DUBOURG d'ailleurs a fait un gros travail en proposant un ordre du jour technique et très intéressant, et donc cette réunion aura lieu très prochainement, je n'ai pas la date en tête, le 6 avril. C'est vrai que cela a pris un peu de temps, mais je pense que M. TROPRES a aussi beaucoup à faire, et donc cette réunion va avoir lieu. Tous les Maires ou les représentants des communes seront évidemment les bienvenus, et il est même souhaitable qu'ils soient là ; et je pense qu'à ce moment-là on pourra avoir des précisions sur l'avancée de l'installation de la fibre, mais aussi faire état des problèmes qui peuvent exister dans une commune ou dans une autre. »

Jean-Claude DUPRÉ fait lecture du Très Haut Débit.

Le Président ajoute : « Je voudrais juste souligner, vous le voyez, le très haut débit est payé à 100% du reste à charge par la communauté de communes, 10 700 000 €, alors que sur certains autres EPCI, il y a une répartition « communes, communauté de communes », où les communes payaient un bout, et ce n'est pas l'EPCI qui payait tout, sachant que ce n'est pas le coût réel du déploiement puisque le Département paie aussi un bout, la Région Bretagne un bout. Mais, mine de rien, emmené la fibre jusqu'à l'abonné sur notre territoire, reprenez ce chiffre, quasiment 11 000 000 d'euros d'investissement. C'est colossal. Et initialement, on était à 14, on a gagné trois millions d'euros avec la renégociation de la phase 2 du très haut débit, sur le programme 2019 – 2023, avec le nouveau contrat qui a été passé avec la société Axione. Et donc, après moult échanges avec la Région Bretagne et le Président Loig CHESNAIS GIRARD, Président de Mégalis, nous avons convenu quand même que les EPCI puissent bénéficier d'une ristourne sur le prix à la prise qui était initialement de 450€ pour la communauté de communes de reste à charge, ce qui fait qu'aujourd'hui, au lieu de dépenser 14 000 000, nous allons dépenser 11 000 000. C'est une économie qui est bienvenue, même si le déploiement est très lent, j'en conviens, et ce n'est pas faute de pousser sur Mégalis, de solliciter des réunions, mais ils tardent à nous répondre, et le Département du Finistère n'est pas le dernier parce qu'il y a des points réguliers avec les communes qui sont institués. Le Département met aussi beaucoup de pression sur Mégalis sur le déploiement et notamment dans certaines zones sur l'enfouissement de la fibre, parce qu'on sait bien que, dans des espaces très boisés, et je pense notamment au centre Finistère, il y a des secteurs, où, à chaque tempête, on va quasiment aller ramasser la fibre par terre, et il y a des secteurs où vous n'aviez plus de poteaux, puisque le réseau de téléphone était enfoui, oui mais, il était enfoui en pleine terre, et donc il n'y avait pas de fourreau réutilisable pour passer la fibre à la place, ce qui fait que du jour au lendemain vous voyez arriver des poteaux là où avant vous n'en aviez pas, mais en l'occurrence, Mégalis refuse

de fibrer en pleine terre sur ces tronçons-là. La seule solution c'est de faire de l'enfouissement de réseau en accompagnement pour qu'il fibre en souterrain. »

Un conseiller communautaire demande : *« Est-ce que c'est parce qu'on a renégocié le prix avec la société que le travail n'est pas toujours parfait. Par exemple, est ce que c'est pour ça qu'on met des poteaux, qu'on a quelques soucis de branchement, et ainsi de suite. »*

Le Président répond : *« Non, ce n'est pas pour ça, parce qu'aujourd'hui le travail qui est fait, c'est la première phase 2014–2018, qui a déjà entre deux et trois ans de retard, que vous voyez déployer. La nouvelle phase n'a même pas encore commencé son déploiement, ils sont sur les études, et ils n'ont toujours pas mis en service les armoires qui sont posées parfois ; j'en ai une pas très loin de chez moi, ça fait deux ans que l'armoire est posée, elle n'est toujours pas en service. Ils sont en train de fibrer, ils tirent de la fibre ; il faut venir souder, raccorder, après il y a la mise en service. Il faut que Bretagne Très Haut Débit accuse la réception de l'ouvrage, donc des fois, cela met beaucoup de temps parce qu'effectivement c'est mal soudé, donc c'est refusé et ça n'arrête pas de faire des allers retours incessants, mais c'est aussi peut-être dû parce qu'on est au sous-traitant du sous-traitant du sous-traitant qui exécute la prestation, donc je suppose que le prix payé fait qu'on n'a pas toujours forcément les meilleurs équipiers sur le terrain. Il n'en reste pas moins que, en France, on n'a pas non plus formé beaucoup de personnels à être habilités à poser de la fibre, à raccorder et souder de la fibre. Aujourd'hui, il y a un vrai déficit de main d'œuvre en la matière. Ce qui explique le retard. Aujourd'hui, ce que je peux dire, c'est que les pénalités du nouveau contrat sont appliquées. Et l'entreprise n'a surtout pas intérêt d'être en retard, parce que cela lui coûte très cher. Mais les contrats précédents n'étaient pas forcément top. »*

Éric JOUSSEAUME fait lecture du rapport scénarios de prospective.

Éric JOUSSEAUME donne la parole au Président.

Le Président énonce : *« Merci à Éric JOUSSEAUME pour cette présentation claire et nette et le travail qui a été mené avec toutes les équipes et notre cabinet qui nous accompagne et qui accompagne aussi d'autres collectivités, puisqu'il y a eu une analyse globale. C'est clair qu'aujourd'hui on a décidé d'écrire conjointement un projet de territoire, il y a déjà eu des ateliers, il en reste encore au moins deux à tenir, il y a eu une consultation aussi de la population, qui a fait aussi remonter des souhaits et donc on a d'ores et déjà des orientations qui arrivent. Je rappelle aussi qu'on a signé un contrat de relance et de transition énergétique, écologique et environnemental avec nos partenaires à l'échelle de l'Ouest Cornouaille que sont QBO, Cap Sizun, le Haut Pays Bigouden, Douarnenez et le pays Fouesnantais, et qu'on a donc un certain nombre de nouvelles compétences à développer. Si je prends les mobilités, il y a eu là-aussi beaucoup d'ateliers, avec beaucoup d'attentes qui sont remontées, et on est un territoire qui n'est pas spécialement en avance sur les mobilités. Il faut savoir que pour les mobilités, nous n'avons pas dit que demain il y aurait des bus à circuler partout dans toutes les communes, mais clairement les mobilités c'est un reste à charge. J'étais hier à Brest pour différents dossiers, et quand Brest Métropole me donne les chiffres de reste à charge, j'ai un peu le tournis, mais il s'agit de développer du service public sur le territoire pour que le territoire reste aussi attractif au niveau des autres territoires du Finistère. On parlait de la problématique du logement, et c'est un sujet extrêmement prégnant je pense sur toutes les communes. Je pense que personne ne pourra me contredire. Là aussi, le fait de faciliter, vous avez l'OPAH, dont on a parlé tout à l'heure, on repart sur une étude pour avoir un nouveau programme pluriannuel d'amélioration de l'habitat. Nous allons devoir continuer à investir pour aider dans*

la rénovation énergétique, dans la transformation des logements, dans la mise en salubrité des logements qui ne le sont pas aujourd'hui. Et donc, clairement l'intercommunalité va avoir des dépenses supplémentaires. Un certain nombre de projets de logements locatifs dits sociaux sont en cours sur l'ensemble du territoire, et c'est une très bonne chose, aujourd'hui, nous sommes en pénurie de logement. Il y a des gens en situation de précarité, parce qu'il y a beaucoup de locations saisonnières et du coup il n'y a plus beaucoup de location à l'année. Les bailleurs privés sont assez peu fréquents, donc les parcs locatifs dits publics, Finistère Habitat, l'OPAC, Logis Breton ... sont accompagnés dans leurs projets d'investissement par notre EPCI. Là-aussi ce sont des dépenses nouvelles. Par ailleurs, un dossier n'a pas figuré là parce qu'on va avoir des délibérations à prendre à partir du prochain Conseil : il s'agit du plan climat air énergie PCAET. On a eu un carton rouge de la part de la Préfecture parce que notre EPCI aurait déjà dû être engagé dans la procédure depuis 4/5 ans, et aujourd'hui on va devoir rattraper un peu à marche forcée notre retard, sachant qu'il y a un certain nombre de communautés de communes qui sont déjà dans une révision de leur PCAET, et nous, on ne l'a même pas encore établi. Evidemment un PCAET ambitieux, et on se doit d'avoir un PCAET ambitieux pour notre territoire par rapport à la transition énergétique et le réchauffement de la planète, aura des charges nouvelles induites en investissement et en fonctionnement. Pour garder un territoire attractif, on le disait tout à l'heure, Nathalie CARROT-TANNEAU l'a bien expliqué, on se doit de développer des politiques de solidarité plus importantes. Dans les différents ateliers, rappelez-vous, pour ceux qui y participaient, cela revient quand même souvent, entre autres la construction de micro crèches avec un désengagement de la CAF et de l'État, cela va être un reste à charge communautaire supérieur mais on en a discuté en Bureau élargi à l'ensemble des Maires, et quand j'ai posé la question, les Maires à l'unanimité ont dit « il faut que la politique reste solide et la communauté de communes ne doit pas se désengager ». Donc il va falloir qu'on assume un reste à charge plus important mais c'est aussi là pour développer l'attractivité du territoire et faire en sorte que nos enfants restent habiter et travailler sur le territoire. Je ne dis pas que dans un certain nombre d'activités, on a des gens avec des faibles revenus du produit de leur travail. Et puis à l'échelle de l'intercommunalité, on a un certain nombre de services à la population qui sont là aussi en train de se développer, parce que la mutualisation des services a généré des développements, et le développement de ces services pour offrir un service public de qualité. On parlait du PLUiH tout à l'heure, vous avez déjà vu apparaître les premières sommes, et là-aussi on aura une discussion à avoir entre nous, parce que finalement c'est une compétence transférée pour laquelle, pour l'instant, on n'a pas fait de CLECT. On aura à échanger sur ce que les communes ont en moins en charge dans leurs comptes et que la communauté de communes va avoir en plus, mais comme à chaque fois on fait une CLECT à un instant T ; généralement après, quand on développe la compétence. C'est normal quand on développe la compétence, parce que quand 3-4 communes l'avaient développée avant d'arriver à l'échelle communautaire, tout le monde attend la même qualité de prestation de service sur le territoire, et c'est bien logique. J'ai bien entendu tout à l'heure Christine ZAMUNER qui parlait de la Maison France Services ; oui nous sommes sans doute la dernière communauté de communes du Finistère à ne pas avoir de maison France Services. Vous voyez la publicité à la télévision quasiment tous les jours : le conseiller numérique qu'on a mis en place, elle est formidable, elle a du chocolat, même si ses collègues aimeraient qu'elle partage plus, mais c'est bien parce qu'on rend un vrai service aux administrés qui sont éloignés des formalités administratives numériques, et là-dessus, ça ne suffit pas. Concernant notre agent Tiffany TRAIN, son temps de travail ne suffit pas, clairement on a besoin de plus de personnes sur ce sujet pour rendre le vrai service public à l'ensemble des administrés. On a aussi besoin d'accompagner les jeunes créateurs, leur mettre le pied à l'étrier, et on souhaite avoir cette mixité maison de l'entreprise, maison France Services, on sait qu'on accompagne la mission locale et autre, mais c'est aussi de mettre en relation des gens qui créent avec des gens qui sont dans une logique de recherche

d'emploi ou de réinsertion à l'emploi, de façon à leur mettre là aussi le pied à l'étrier, et donc nécessairement ça aura un coût d'investissement, et un coût de fonctionnement qui va être nouveau et qui ne va pas être porté par chacune des communes parce que c'est une charge qui va être mutualisée. Les politiques intergénérationnelles qu'on tend à développer aussi auront un coût, et accessoirement on se doit, outre d'avoir un lieu central, de faire en sorte que pour les gens qui sont éloignés par défaut de mobilité que notre service soit aussi itinérant dans les différentes communes. Cela rajoute une charge supplémentaire, mais que personne ne pourra dire, je ne prends pas ce service, je n'en ai pas besoin, je pense qu'une fois qu'il sera développé, tout le monde va le vouloir. Et c'est une bonne chose. Aujourd'hui, on rattrape certains retards, ce n'est pas critiquer le passé, c'est juste que peut-être à un moment, il y a eu beaucoup de transfert de compétences ... et qu'on avait aussi peut-être moins mutualisé, parce que dans nos communes on portait plus ou moins ce service, sauf qu'aujourd'hui on est obligé d'aller plus loin, parce qu'il y a de grosses attentes, c'est ce qui remonte de la consultation qui a été faite auprès des administrés pour le projet de territoire, il y a des grosses attentes là-dessus, c'est donc que nous ne sommes pas à la hauteur aujourd'hui, et donc on se doit d'accélérer notre politique sur ce sujet et notre ambition. Et puis qui dit mobilité, dit aussi développement des voies cyclables, vous avez tous des projets, on en a tous et on sait que c'est quelque chose qui est très attendu sur le territoire, et pour qu'on fasse mieux et plus vite, ça suppose d'avoir un schéma à l'échelle intercommunale, et que comme le fonds de concours qu'on voyait tout à l'heure, l'intercommunalité soit aussi partenaire du développement des pistes cyclables dans les communes et donc être un co-financeur avec le Département et autre. Si on veut vraiment avoir un vrai maillage, à la fois touristique, parce que cela fait partie de la promotion touristique de notre territoire, mais aussi à la fois fonctionnel, pour que nos enfants aillent en sécurité à l'école à vélo, et que ceux qui veulent aller à vélo au travail aient des voies cyclables de qualité pour pouvoir le faire. Voilà donc énumérées tout un tas de compétences qu'on se doit de développer, et je dis bien qu'on se doit de développer, pour offrir un service public de qualité avec, je me répète, un désengagement quand même de l'État sur un certain nombre de ses politiques ; et donc un reste à charge qui va être à la charge de l'EPCI. Se pose aujourd'hui la question très clairement de devoir mettre un pourcentage de foncier bâti pour faire en sorte qu'on ait les moyens de mener nos politiques et de rendre ce service à nos administrés. C'est vrai que ça a été souligné, j'ai questionné deux Présidents d'EPCI où j'avais un doute cet après-midi, ils ont déjà mis le taux de foncier bâti l'année dernière, je rappelle que quand on l'avait voté sous l'ancien mandat, l'augmentation du taux de TH, on l'a fait tellement tardivement qu'avec la réforme de la loi on a perdu le bénéfice de la recette. On a perdu 271 000€ parce que l'État n'a pas retenu la hausse du taux qui avait été votée après débat au sein du Conseil communautaire et donc on nous a repris notre dotation, antérieure à la hausse du taux. On a donc fait chou blanc sur cette opération. Si on avait pu s'épargner du taux de foncier bâti, là on ne peut plus s'épargner de mettre 1,5%, ce qui n'est pas un gros taux, ce sera sans doute un des taux les plus faibles du Finistère, mais sur le foncier bâti, sachant qu'on a un parc de résidences secondaires qui est de 30% sur notre territoire. Et 1.5% de taux de foncier bâti, il faut savoir de quoi on parle, on parle de 1€80 à 2€50 par mois par foyer fiscal d'augmentation d'imposition, du fait de la mise en place du 1.5% de taux de foncier bâti. C'est entre 20 et 30€ par an. Ce n'est pas une somme dispendieuse, mais elle donne la possibilité à la communauté de communes de pouvoir continuer à développer ses compétences et à assurer un vrai service de qualité sur le territoire du Pays Bigouden. »

Jean-Luc TANNEAU, vice-président, prend la parole : « Stéphane, j'ai bien entendu ton argumentaire. On a eu le débat en commission finances ; par ailleurs, la commune du Guilvinec a eu une commission finances hier, on s'est concerté. La commune du Guilvinec ne votera pas, le vote n'aura pas lieu aujourd'hui, mais la ville du Guilvinec ne votera pas cette hausse de taux, pour la bonne et simple raison :

tout à l'heure on a vu le revenu moyen par habitant sur le pays bigouden était aux alentours de 27 000 / 28 000 € ; au Guilvinec le revenu moyen par habitant est de l'ordre de 23 000€. La hausse de 3.5% qui va tomber obligatoirement dans l'escarcelle de la mairie va faire de l'ordre de 60€ d'impôt en plus pour les ménages, donc comme on a des revenus assez faibles sur Le Guilvinec, je vais rester cohérent avec ce que j'ai dit tout à l'heure, je préfère qu'on essaie de trouver des économies sur certains dossiers et qu'on aille pas chercher l'emprunt, d'autant plus que certains projets ne seront pas faits cette année, donc je pense qu'on peut essayer de décaler les choses, et que compte tenu de l'environnement économique qui est autour de nous, tu m'as parlé tout à l'heure que les marins ne partaient pas en mer parce que le coût du gazole était très élevé, je pense qu'il faudrait qu'on réfléchisse un petit peu plus. Et quand on parle de pistes d'économies, je ne suis pas pour dépenser à tort et à travers. Par contre on a eu, et on parle de pacte financier, un héritage quand même sous l'ancienne mandature, il y a certaines communes sur le budget assainissement qui ont fourni des déficits abyssaux à la communauté de communes que nous sommes obligés d'éponger, peut-être qu'un jour, il faudra qu'on mette sur la table cette CLECT, et qu'on revoie ceux qui ont apporté des déficits abyssaux, puisqu'on parle de plus d'un million d'euros, et là peut-être il y a des pistes de travail. »

Le Président répond : « Sur l'assainissement c'est un budget annexe, il n'y a pas de CLECT. Il y a eu le transfert du patrimoine actif passif. Il eut été souhaitable, qu'à l'époque effectivement, certains usent de leur budget général pour apurer la dette avant le transfert, mais ça c'est un autre débat que je ne referais pas. Juste aussi dire que de mettre 1.5% de taxe sur le foncier bâti, bien évidemment, ça ne va pas concerner tout le monde, ça ne concerne que les propriétaires et dans une moindre mesure, parce que quand vous êtes propriétaire, selon votre âge et selon vos revenus, vous avez des dégrèvements assez conséquents voir totaux de votre taxe sur le foncier bâti, et donc il n'y aura pas d'incidence sur les foyers à plus faibles revenus, notamment tous les plus de 75 ans ne sont pas impactés puisqu'ils ont une exonération. Et le seuil de revenus, c'est 24 000€ par rapport au dégrèvement, je parle sous contrôle de Sandrine BEDART, DGS, et de M. GARIN, trésorier sur le sujet. »

Jean L'HELGOUARC'H, conseiller communautaire et maire de Tréméoc, s'exprime : « C'est également l'avis que j'ai formulé. Je ne suis pas favorable à cette augmentation de tarif comme vient de l'expliquer Jean-Luc TANNEAU. Peut-être que ne sommes-nous que deux ? »

Mme LE TROADEC, conseillère communautaire et maire de Penmarc'h, indique : « Non, trois, pour Penmarc'h aussi. »

Jean L'HELGOUARC'H ajoute : « Je pense qu'on pourrait peut-être faire des économies sur d'autres sujets, et donc éviter, tout au moins cette année, je ne dis pas que ce n'est pas une bonne solution, mais cette année je crois qu'il y a un impact assez conséquent sur les ménages, essence, et un tas d'autres choses, et donc je voyais très bien un sursis à cette décision. C'est en ce sens que je me suis exprimé ce soir. »

Le Président répond : « Ça fait quand même 4/5 ans, je crois, qu'on en parle et qu'on reporte. Je dis quand même qu'il y a un jour où, malheureusement, on ne peut plus reporter. Tu dis, l'impact sur les ménages, le gazole... La collectivité est un ménage, entre guillemets, comme un autre, à une plus grosse échelle. Evidemment, le gazole on le paie aussi, dans les camions de collecte des ordures ménagères, un camion, ça fait 70l/heure quand il tourne, donc l'impact il est criant. La hausse du prix du gaz, vous avez vu le déficit d'Aquasud ; je pense qu'aujourd'hui, personne ne veut revenir sur le fait qu'on souhaite que tous nos enfants de nos écoles apprennent à nager et qu'il faut qu'on ait un équipement de ce type

et encore on va bientôt être aussi avec un équipement qui va nécessiter des grosses réparations d'entretien car il a 15 ans. Les autres EPCI ont modernisé leurs équipements. Nous avons aussi une baisse de fréquentation, mais avec des coûts de fonctionnement fixes, le déficit s'accroît, et l'eau est chauffée au gaz, donc la fermeture de certains aqueducs ou gazoducs va faire que nous aussi nous allons payer plus cher notre gaz. De plus, les revalorisations de salaires, la communauté de communes les subit aussi si on ne veut pas dégrader notre capacité d'investissement en maintenant notre service public. Nous sommes malheureusement obligés d'appliquer un taux de foncier bâti. Je me répète, cela va représenter selon les foyers fiscaux pour ceux qui la paieront, entre 20 et 30€ par an. Sinon, on peut aussi penser à la TEOM, sur laquelle on a déjà joué l'année dernière, parce que si on va chercher de la TEOM, il nous manque quand même 600 000€ pour équilibrer notre déficit d'ordures ménagères, et je pense que le taux de TEOM ferait encore plus mal que de mettre 1.5% de taux de foncier bâti. Il y a un moment, il faut bien trouver des leviers pour faire en sorte que ce service continue à être rendu. »

Laurent CAVALOC, conseiller communautaire, prend la parole : *« Je vais essayer d'aller vite. En termes de méthodologie, je voudrais vraiment féliciter l'ensemble des vice-présidents qui ont présenté les éléments, mais vous dire que, au-delà de l'aspect pédagogique sur la présentation des différents montants, je regrette que finalement les réelles orientations budgétaires arrivent très tard dans notre débat. Nous avons vu les chiffres sur les deux scénarios qui nous ont été proposés avec un certain nombre de chiffres effectivement sortis du logiciel et de la prospective financière par rapport à des éléments du coup qui sont débattus ici. Donc on devait faire un débat d'orientation budgétaire, la réponse qui est apportée par les maires du Guilvinec et de Tréméoc notamment, moi j'ai déjà eu l'occasion, M. le Président, de vous dire en d'autres lieux, que sur le principe, je n'étais pas défavorable à l'augmentation des impôts, mais en même temps, une fois qu'on a dit ça, je ne suis pas certain que les choses fonctionnent tout à fait comme vous les avez décrites. Vous avez, je ne peux que vous rejoindre là-dessus, parlé du service public que nous devons assurer, et croyez bien que ces mots chantent joliment dans l'oreille du modeste élu communautaire et municipal que je suis. Evidemment, vous avez parlé du désengagement de l'État, de la CAF pour un certain nombre de sujets, vous avez aussi évoqué les retards que nous avons pris sur un certain nombre de sujets importants et que nous devons combler. Vous avez parlé aussi, et je partage une partie de ce que vous avez dit, des nouvelles ambitions qui seront inscrites dans le projet de territoire que nous élaborons actuellement ensemble. Tout cela est vrai, et en même temps, on revient un peu sur le débat qu'on avait tout à l'heure, sur finalement les bonnes nouvelles s'agissant des augmentations des salaires qui étaient, et je suis certain que c'était une maladresse de langage dans la bouche de Nathalie CARROT-TANNEAU quand elle a dit que ce n'était pas des mauvaises nouvelles pour le budget. Mais en tous les cas, qu'il y ait un certain nombre de désengagements, tout le monde en convient, en même temps vous conviendrez que l'État c'est nous, et qu'il y a aussi un certain nombre d'orientations politiques, on ne soutient pas forcément toujours les mêmes, ça ne vous aura pas échappé, que donc tout cela c'est un tout, on ne peut pas être pour la diminution éventuellement du périmètre de l'État dans son intervention publique et souvent utile, notamment en direction de nos concitoyens les plus fragiles, et puis constater qu'au niveau local, on a plein de choses à faire. Je crois qu'il faut tenir les deux bouts de la ficelle, je suis toujours interloqué par ces discussions où finalement on trouve assez peu de cohérences politiques. J'imagine donc qu'on aura là à voter de toute façon le budget, vous avez fait là une proposition, je ne sais pas si elle a été concertée, débattue avant ce soir, mais en tout cas c'était l'objet de notre débat. »*

Le Président précise que le sujet a été débattu en commission des finances avec l'ensemble des membres du Bureau et des Maires.

Laurent CAVALOC, conseiller communautaire, poursuit : « *Très bien, c'est parfait. Visiblement on n'a pas créé d'unanimité sur le sujet. Ça reste à faire, et je vous suis reconnaissant d'assumer, moi je ne pourrai pas exprimer une position par rapport à ce taux de 1.5% de taxe sur le foncier bâti, mais en tout cas, je pense qu'effectivement il y a encore des discussions à avoir avant que nous ne votions le budget puisque nous avons fait aujourd'hui le débat d'orientations budgétaires et encore une fois c'est dommage que vous n'ayez pas pris finalement peut-être la parole au début, mais j'imagine que vous allez me répondre que c'était un souhait de laisser parler l'ensemble des vice-présidents et je n'ai pas de problème avec ça, ils l'ont plutôt bien fait. Mais honnêtement c'était un peu long et je vous prie de m'excuser d'en avoir rajouté.* »

Nathalie CARROT TANNEAU, vice-présidente, répond : « *Je voudrais juste revenir sur le mot maladresse, vous avez dit « des maladroites de langage ». Je suis désolée, mon rôle, c'est d'être factuel, d'expliquer ce qui va arriver en 2024, et déjà en 2022. C'est normal, et d'ailleurs si vous aviez été présent à la commission solidarités lundi, vous auriez eu un détail très précis de ce qui se passait à Ti Liou. Et ce n'est pas la première réunion où on a évoqué le sujet, mais à chaque fois, malheureusement, vous n'étiez pas présent. C'est bien dommage.* »

Laurent CAVALOC, conseiller communautaire, poursuit : « *Je regrette vraiment que vous partiez sur ce terrain. Mais si vous partez sur ce terrain et si vous le souhaitez, nous irons sur ce terrain.* »

Le Président prend la parole : « *Il est légitime que l'ensemble des vice-présidents présente leur sujet parce qu'il n'y a pas un Président et un premier Vice-président et puis rien d'autre à la communauté de communes. Il y a un ensemble d'élus là tous les jours, qui travaille, qui développe des politiques et c'est normal ; je conçois l'exercice ainsi afin que chacun puisse présenter bien évidemment son projet. Il y a eu une commission des finances, et la particularité depuis plusieurs années, c'est que la commission des finances est élargie à l'ensemble des membres du Bureau quand ils n'y siègent pas, et à l'ensemble des Maires. Pour ceux qui ont participé à la commission des finances, effectivement, à la majorité, les élus, je n'ai pas dit à l'unanimité, j'ai dit à la majorité, les élus se sont prononcés pour l'application d'un taux de foncier bâti de 1.5%. Et on en arrive à ce moment-là, parce qu'évidemment pour arriver à ces hypothèses, il faut bien qu'on vous ait présenté avant tout ce que la communauté de communes fait, on a beaucoup de compétences, on développe beaucoup de projets, ce qui fait que cela peut-être un peu long mais c'est ainsi.* »

Bruno JULLIEN, conseiller communautaire, prend la parole : « *Donc en conclusion, nous avons une augmentation de 4.9, c'est ça ? Vu que les bases augmentent de 3.4 ?* »

Le Président prend la parole : « *Non, ce n'est pas comme cela que ça marche. Tu as un petit souci de mathématique.* »

Bruno JULLIEN, conseiller communautaire, demande à M. LE DOARE de lui expliquer.

Le Président explique : « *L'État revalorise ses bases de 3.4%. C'est une chose ; c'est-à-dire que ceux qui ont du taux de foncier bâti aujourd'hui, les collectivités qui en ont, c'est-à-dire les 20 autres intercommunalités du Finistère, et les 276 communes, s'ils ne touchent pas leur taux, ils auront une revalorisation de leurs recettes. Nous, on propose de mettre 1.5% de taux de foncier bâti, parce que nous n'en avons pas aujourd'hui, et donc ils auront 1.5 sur la part communautaire alors qu'aujourd'hui*

ils n'en payaient pas. Donc je le répète, ça fait entre 20 et 30€ par foyer fiscal pour l'année, pour ceux qui n'ont pas d'exonération ou d'abattement. »

Bruno JULLIEN, conseiller communautaire, ajoute : *Ce que je dis, et je vois que les collègues le disent aussi, c'est qu'il ne faut pas oublier que le résident annuel sur le pays bigouden, ce n'est pas quelqu'un de riche, les revenus ne sont pas si élevés que ça. Donc augmenter les impôts, je pense que ce n'est pas la solution. »*

Le Président : *« C'est marrant, parce que tout à l'heure, il y a un certain nombre qui disait augmenter les impôts parce qu'il y a des augmentations de salaire c'est une chose juste, et bien là, en conclusion, c'est un peu ça. Il y a une augmentation des impôts, parce qu'il y a une augmentation des salaires et du reste à charge communautaire dans le cadre du développement de ses politiques. C'est aussi ça la vérité de ce qui transparaît dans les documents qui vous ont été présentés. »*

Des élus s'expriment dans l'assemblée : *« Ce n'est pas possible de dire ça. »*

Le Président : *« Ce n'est pas possible ?... Si, c'est possible. »*

Bruno JULLIEN, conseiller communautaire, indique : *« Il y a quand même un souci, c'est qu'on fait des choix. Et aujourd'hui, c'est très facile de diriger une communauté de communes ou une commune comme une entreprise, sauf qu'on joue avec l'argent du contribuable. Et ça, ce n'est pas très bon. »*

Le Président répond : *« On ne joue pas avec l'argent du contribuable. Si on en est là et qu'on fait des DOB, c'est bien parce qu'on ne joue pas avec l'argent du contribuable. Je remercie Jean-Luc TANNEAU, qui a souligné qu'on faisait beaucoup d'efforts de gestion, quand on embauche on va chercher des aides ... Parce que oui, on ne souhaite pas alourdir les charges de fonctionnement trop lourdement, mais en même temps il faut bien qu'on développe les compétences transférées et qu'on rende le service public à l'ensemble des administrés. En plus, accessoirement, j'ai quand même lu quelques rapports de conseils municipaux, parce que je suis les uns et les autres, et dans les communes il y a un certain nombre qui augmente les impôts, et tout le monde trouve cela logique. Et quand c'est à l'intercommunalité, on dit « Non, il ne faut pas les augmenter parce que nous, on n'est pas d'accord ». Mais en même temps, on nous a transféré tout un tas de charges, qui si elles étaient restées dans les communes, les auraient obligé à augmenter les impôts justement pour pouvoir continuer à assurer ce service public et rendre un service public de qualité sur le territoire. »*

Bruno JULLIEN, conseiller communautaire, répond : *« Oui, tu viens d'aborder le sujet, et effectivement on sait que 20 à 30 € d'impôt en plus, ce n'est pas forcément énorme mais ça s'ajoute aux hypothèses d'évolution des communes et l'augmentation des impôts, et donc il faut être prudent. Tout cela, c'est sur le même contribuable. »*

Éric JOUSSEAUME, vice-président, prend la parole : *« Le débat que nous avons est très bien parce que techniquement on a un débat d'orientations budgétaires, mais je rappelle qu'aujourd'hui, on ne vote rien ; donc là-dessus, on ne fait que présenter des hypothèses. Ce que tu viens de dire Bruno JULLIEN, ça met peut-être l'accent sur la nécessité de travailler sur notre pacte fiscal et financier le plus vite possible. Parce que, justement, effectivement ça va nous aider à régler ce genre de problématiques. Ça fait partie des chantiers qui sont menés. Alors c'est vrai, encore une fois, on est en débat d'orientations budgétaires, donc il y a des choses qui ont été abordées en commission finances, les personnes qui y*

ont participé ont déjà eu tous ces éléments-là, on en a débattu en commission finances, et je remercie celles et ceux qui ont participé. Ce sont des hypothèses qui sont données, encore une fois, je reprends un certain nombre d'éléments qui ont été donnés et qui ont été portés à connaissance aujourd'hui, on ne renonce en rien, avec ces projets-là, à des valeurs sur lesquelles on veut vraiment se positionner au niveau des compétences qui portent sur la solidarité et sur lesquelles, encore une fois, il y a des incertitudes et des baisses de recettes qui sont évidentes, des charges qui vont augmenter. Là-dessus, c'est vrai que ce n'est pas facile de maintenir cet équilibre et d'essayer de trouver un financement qui soit le moins impactant possible et qui permette aussi de mener ces politiques. C'est l'objet du débat d'orientations budgétaires. Nous aurons des commissions finances, au moins une commission finances qui aura lieu pour parler du budget, on aura l'occasion évidemment d'aborder ces sujets-là, chacun aura bien évidemment la parole pour exprimer ses opinions et ce qu'il ressent. Néanmoins, je crois qu'à travers de ce qui a été présenté, il y a quand même des éléments de vigilance qu'il faut avoir à l'esprit, sachant qu'en plus on a une visibilité sur une fiscalité à aujourd'hui, avec des taux et des leviers que l'on connaît à aujourd'hui, je vous rappelle qu'il y a une élection présidentielle bientôt, demain quelles seront les politiques qui seront menées de ce côté-là ? C'est vrai pour tout le monde, c'est pour cela que je parlais du pacte fiscal et financier, parce que, encore une fois, dans ce genre de débat, il ne faut surtout pas, et c'est l'esprit de notre communauté de communes, opposer les communes à la communauté de communes. On est tous dans le même bateau, on rame tous dans le même sens, et on se donne des objectifs communs. Il ne faut surtout pas partir vers ce travers d'opposer les uns par rapport aux autres. Néanmoins, les problématiques qui existent dans les communes, les problématiques de financement, elles existent aussi à l'échelle de la communauté de communes, avec des compétences qui ont été réparties dans le temps... Donc c'est avec ces composantes-là qu'il faut travailler pour arriver à proposer des scénarii, qui, à la fois répondent à nos objectifs de développement et aussi de maintien d'un niveau de service public sur lesquels on a une certaine exigence, et ça c'est un choix politique. Effectivement c'est un choix politique que de dire sur le portage de repas, on choisit de supporter un déficit qui ira peut-être en grandissant en fonction de l'évolution des choses, des coûts... Mais néanmoins on le fait. Le débat d'orientations budgétaires a été lancé, on a des échéances d'ici le budget, j'invite toutes celles et ceux qui participent à la commission finances à être présents pour que, justement, on puisse en débattre. »

Catherine MONTREUIL, conseillère communautaire, prend la parole : *« Je pense qu'effectivement il faut trouver un levier financier, peut-être que le moment par contre n'est pas le plus judicieux. On connaît la situation actuelle, on sait, et le Président de cette séance l'a redit, c'est une situation qui va durer et peut-être s'aggraver, je ne le souhaite pas, mais elle aura un impact financier, on va vers une inflation. Est-ce que le moment est judicieux pour aller au-devant des citoyens en disant nos ambitions, toutes respectables quelle qu'elles soient, et j'adhère parfaitement à la communauté de communes dont je fais partie, est-ce que c'est vraiment le bon moment ? Je pense qu'on peut se poser la question. Mais je ne suis pas à la commission finances. »*

Le Président souligne : *« Il n'y aura jamais de bon moment, hélas, c'est toujours comme ça. Mais à un moment, il faut arbitrer, il faut prendre des décisions pour pouvoir continuer à exercer sereinement et avec qualité nos compétences parce que c'est aussi ce qu'attendent nos administrés et d'ici le budget, il y aura encore des évolutions. Je vous l'ai dit, les remarques nous sont remontées dans le cadre du projet de territoire, la consultation citoyenne qui a été faite, les citoyens attendent beaucoup de services nouveaux, ou que des services existants soient développés. Globalement tout ce qu'ils attendent, ce sont des services gratuits. On n'est pas sur des prestations payantes sur lesquelles on pourrait avoir des*

recettes, on est bien sur des services gratuits et donc bien évidemment le reste à charge il est communautaire, et donc porté collectivement par l'ensemble des administrés du territoire. Oui, on est sur le sujet du taux sur le foncier bâti. On en aurait déjà eu un, peut-être n'aurions-nous pas été amené à avoir ce débat parce que finalement la revalorisation des bases nous aurait peut-être suffi. Ce n'était pas le cas. S'il n'y a plus d'intervention, on va prendre acte du débat d'orientations budgétaires, et on va poursuivre l'ordre du jour. Les points qui restent peuvent être traités de façon assez synthétique. »

Le Conseil communautaire est invité à :

- **Prendre acte des éléments relatifs aux Orientations Budgétaires au titre de l'année 2022.**

5. Tableau des attributions de compensation (AC) 2022 (dossier : annexes CLECT)

Éric JOUSSEAUME, prend la parole : *« C'est avec toute bienveillance que je vous présente ces éléments financiers, mais cela prend du temps effectivement pour que ce soit transparent ; il faut essayer d'apporter un maximum de choses. Merci donc pour votre patience et votre compréhension. On va aller très vite sur les attributions de compensation parce que c'est quelque chose qui a été vu en CLECT, et qui a été transmis aux communes. »*

a. Facturation SIADS 2021 imputée sur l'attribution de compensation 2022

Le Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SIADS) a été créé à l'échelle du Pays Bigouden Sud en 2015 puis développé à celle du Pays bigouden pour assurer, pour le compte des Communes, l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le principe en ce qui concerne cette prestation est la facturation aux Communes au réel des dépenses de fonctionnement avec jusqu'en 2020, une participation de la CCPBS à hauteur de 50 % puis à compter de l'année 2021, une participation portée à 30%.

Chaque acte instruit par le SIADS se voit appliquer selon son degré de complexité une pondération (par exemple un permis de construire un Etablissement Recevant du Public vaut 1,2 Equivalent Permis de Construire. Cet acte pondéré est ensuite multiplié par le coût de l'Equivalent permis de construire qui est déterminé chaque année (en simplifiant : le montant des dépenses divisé par le nombre d'actes).

Pour l'année 2021, le montant de l'Equivalent Permis de Construire (EPC) a été fixé à 200,15 € contre 154,18 € en 2020, notamment en raison des modifications apportées aux conditions de facturation et du volet RH supplémentaire qui a été nécessaire pour instruire les dossiers (2 515 EPC contre 1731 en 2020 de l'ordre de + 45 %). Le principe devient l'affichage du coût réel du service augmenté des fonctions support. Pour les Communes du Pays Bigouden Sud une participation de 30% de la CCPBS est apportée, ce qui représente un coût de l'EPC pour ces Communes de 200,15 €/EPC – (200.15*30% = 60,045 € CCPBS) = 140,10 € pour les Communes du PBS.

Nota pour l'année 2022 : l'EPC augmentera certainement (au budget il est estimé à 240 €) notamment du fait d'une équipe au complet. En 2021 le service a fonctionné avec un temps de recrutement qui s'est étalé sur l'année et un volume d'actes très important.

Au vu de ces éléments, la facturation concernant les Communes du Pays Bigouden Sud intervient au début de l'année n+1 via le mécanisme de l'attribution de compensation (AC) conformément à l'article L.5211-4-2 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les montants à imputer au titre de l'année 2021 sur l'AC 2022 sont les suivants :

**SIADS Pays Bigouden
STATISTIQUES ACTES -
FACTURATION VOLUMETRIQUE
RECAPITULATIF ANNEE 2021**

	Total actes	total EPC	Coût du service	Participation CCPBS 30%	A imputer sur AC 2022
COMBRIT	329	227,10	45 454,07 €	13 636,22 €	31 817,85 €
LE GUILVINEC	115	94,60	18 934,19 €	5 680,26 €	13 253,93 €
ILE TUDY	31	21,50	4 303,23 €	1 290,97 €	3 012,26 €
LOCTUDY	378	259,20	51 878,88 €	15 563,66 €	36 315,22 €
PENMARC'H	556	377,20	75 496,58 €	22 648,97 €	52 847,61 €
PLOBANNALEC-LESCONIL	337	221,00	44 233,15 €	13 269,95 €	30 963,21 €
PLOMEUR	208	138,50	27 720,78 €	8 316,23 €	19 404,54 €
PONT-L'ABBE	141	116,80	23 377,52 €	7 013,26 €	16 364,26 €
ST JEAN TROLIMON	104	54,40	10 888,16 €	3 266,45 €	7 621,71 €
TREFFIAGAT	170	109,10	21 836,37 €	6 550,91 €	15 285,46 €
TREGUENNEC	33	25,50	5 103,83 €	1 531,15 €	3 572,68 €
TREMEOC	55	39,90	7 985,99 €	2 395,80 €	5 590,19 €
Total des actes	2457				
Total EPC	1684,80	1684,80	337 212,72 €	101 163,82 €	236 048,90 €

La CLECT s'est réunie le 2 février 2022 : adoption à l'unanimité du rapport.

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Délibère sur les montants des facturations aux communes dans le cadre des prestations réalisées par le service SIADS en 2021 et impute les sommes dues pour chacune des communes sur l'attribution de compensation de l'année 2022 conformément au tableau joint en annexe.**
- b. Attribution de compensation 2022 intégrant la mise à jour GEMAPI et la répartition Petite enfance

Etabli à partir du rapport adopté par la CLECT du 02 février 2022 à l'unanimité pour la répartition GEMAPI et Petite Enfance.

- **« Petite enfance » répartition entre les communes en fonction des données 2021 sur l'attribution de compensation 2022**
 - Pour les services de la crèche halte-garderie
 - Pour les services du Relais Parents Assistants Maternels

- **GEMAPI répartition entre les communes concernées en fonction des données 2021 sur l'attribution de compensation 2022**

Pendant la période transitoire (avant les travaux du PAPI SLGRI), la CCPBS assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'urgence sur les secteurs retenus.

Il a été convenu qu'à compter de 2019 les attributions de compensation communales soient revues annuellement en tenant compte de la réalité des dépenses consacrées aux opérations de confortement dunaire de l'année écoulée pour chacune des communes concernées par une zone basse.

Il convient, ce jour, d'approuver en Conseil communautaire le tableau définitif des attributions de compensation 2022.

Vu le rapport définitif de la CLECT établi le 2 février 2022 ci-annexé,

Vu le tableau des attributions de compensation annexé,

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte les montants des attributions de compensation 2022 intégrant la mise à jour des montants pour chaque commune concernée au titre des compétences Petite Enfance et GEMAPI.**

Les communes concernées par les modifications sont amenées également à délibérer sur le montant des attributions de compensation 2022 à la majorité qualifiée : 50 % des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 de la population représentant 50 % des communes.

DECHETS

Le Président supplée M. GAIGNE absent à l'occasion de cette séance et donne lecture du rapport.

Éric JOUSSEAUME ajoute « *Je voudrais juste remercier et souligner la qualité du travail des agents qui nous a permis d'élaborer tout ça. C'est un beau boulot, cela a été fait à la fois sur la partie ressources humaines et sur la partie finances et comptabilité. Ils y mettent du cœur et de l'énergie, cela donne un rendu qui peut être un peu long, néanmoins c'est détaillé et ça amène des éléments de prospective qui nous sont précieux. Merci donc aux équipes.* »

Le Président précise : « *Il s'agit de plusieurs dizaines d'heures de brainstorming pour arriver à ces résultats puisque nous veillons à ce que chaque euro investit le soit correctement.* »

1. Convention de collecte dans l'enceinte d'un établissement (annexes 18 et 19)

En application des dispositions des articles L. 2224-13 et L. 2224-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes assurent l'élimination des déchets des ménages et assimilés. La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS) exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire de ses communes-membres.

Les agents et les véhicules des services de collecte ne sont pas autorisés à pénétrer sur le domaine privé (particuliers, professionnels...).

Plusieurs établissements n'ayant pas la possibilité de stocker à l'extérieur les conteneurs en vue de les collecter, il convient d'établir une convention avec ces derniers afin d'autoriser les véhicules de collecte et le personnel de la communauté de communes à pénétrer dans l'enceinte des établissements dont la liste est jointe en annexe.

La convention sera conclue pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction.

**En l'absence de question, M. LE DOARE met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve les termes de la convention figurant en annexe,**
- **Autorise le Président à signer la convention avec chacun des tiers figurant au tableau annexé.**

2. Tarifs composteurs et brass'compost

Depuis plusieurs années, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés met l'accent sur le programme de compostage individuel.

En effet, le gisement de déchets verts est très important dans le Pays Bigouden Sud, il est identifié dans le Plan local comme le flux prioritaire à réduire.

La promotion du compostage individuel par le biais de diverses animations/sensibilisations mais surtout grâce à la vente de composteur et de Brass'compost à prix aidé contribue à réduire les tonnages de déchets verts, et en particulier les tontes de pelouse et les tailles de haies.

Il est proposé aux élus du Conseil communautaire de porter la participation de la CCPBS à hauteur de 50% du prix d'achat des composteurs et du Brass'compost. Après application de ces 50%, les résultats arrondis à l'euro supérieur seront retenus pour la facturation soit :

- Achat des Brass'compost à 25,50 €. Prix de revente fixé à 10,00 €.
- Achat des composteurs 300 L à 39,42 €. Prix de revente fixé à 18,00 €.
- Achat des composteurs 620 L à 67,74 €. Prix de revente fixé à 31,00 €.

Par ailleurs, il est proposé de limiter la vente à un composteur et un brass'compost par résidence ou foyer.

**En l'absence de question, M. LE DOARE met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte les tarifs de revente aux particuliers des composteurs et du Brass'compost comme présenté ci-dessus,**
- **Précise la limitation de vente à un composteur et un brass'compost par résidence ou foyer.**

URBANISME

Le Président supplée M. LE MOIGNE absent à l'occasion de cette séance et donne lecture du rapport.

1. Convention entre la CCPBS et les Communes du Pays Bigouden – Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols du Pays Bigouden (annexe 20 + glossaire)

La convention de partenariat entre la CCPBS et la CCHPB prévoit que le Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SIADS) du Pays Bigouden soit porté juridiquement par la CCPBS.

À cet effet, une convention particulière doit être signée entre chaque commune du Pays Bigouden et la CCPBS, en identifiant notamment les types d'autorisations confiés.

Pour les communes du Pays Bigouden, les conventions ont été signées avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021. En ce qui concerne les communes du Pays Bigouden Sud, ces dernières avaient été signées pour une période d'un an, afin de travailler sur la question de la participation de la CCPBS à ce service en lien avec le projet de territoire. Pour ces Communes, il s'agit donc d'une nouvelle convention, à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 (même date que pour les communes du Haut Pays Bigouden).

Pour les communes du Haut Pays Bigouden, il s'agit d'un avenant, la durée de convention ayant été fixée initialement à trois ans.

La nouvelle rédaction de la convention (figurant en annexe n°20) a fait l'objet de certaines actualisations et modifications qui sont synthétisées ci-après et surlignées selon le code couleur suivant :

- article 2-a) : évolution des actes confiés au SIADS selon les communes, **si la commune est concernée ou non par un changement en 2022 du type d'actes confiés au SIADS**

- article 2-c) : précisions apportées sur le contenu de l'option récolement

- article 14 : Le projet de territoire étant toujours en cours d'élaboration et dans la perspective d'avoir la même temporalité entre les conventions des Communes du Pays Bigouden Sud et celles du Haut Pays Bigouden, il a été retenu le principe de maintenir la participation de la CCPBS à 30% du coût de l'Équivalent Permis de Construire (EPC).

- article 16 : détail de l'option récolement (conformité des travaux) répondant au besoin identifié par 12 Communes **à savoir Gourlizon, Guiler Sur Goyen, Ile-Tudy, Le Guilvinec, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Plonéour-Lanvern, Plovan, Pont l'Abbé, Saint-Jean Trolimon, Treffiagat, Tréogat**

Cette prestation n'est facturée qu'aux communes ayant retenu l'option (mêmes conditions de facturation que les autorisations d'urbanisme, c'est-à-dire facturation directe pour les communes du Haut Pays Bigouden et via l'attribution de compensation pour les communes du Pays Bigouden Sud). Le principe retenu a été d'attribuer une enveloppe de visites de contrôles à chaque commune sur la base de statistiques des années passées et chaque commune sélectionne les contrôles à réaliser par le SIADS. Un récolement peut donner lieu à plusieurs visites de contrôles pendant un chantier. Le coût prévisionnel de la visite de contrôle a été identifié pour 2022 à 125 €. Le service a été lancé au 1^{er} janvier 2022.

- article 17 : Modification des conditions de sortie de la convention et selon les territoires, une durée de convention différente est prévue à savoir :

-- 2 ans pour les communes de la CCPBS (afin d'avoir la même date de fin de convention que les communes du Haut Pays Bigouden)

Cette rédaction a été validée par la commission Aménagement/Planification à l'occasion des réunions en date des 18 novembre 2021 et 6 janvier 2022.

Pour toutes les communes du Pays Bigouden, ces conventions (avenant pour les communes du Pays Bigouden Sud ou nouvelle convention pour les communes du Haut-Pays Bigouden) se substitueront dans leurs effets à partir du 1^{er} janvier 2022 aux précédentes conventions signées en 2021.

**En l'absence de question, M. LE DOARE met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide les termes de la convention figurant en annexe n°20,**
- **Autorise le Président à signer avec chaque commune du Pays Bigouden bénéficiant de la mise à disposition du SIADS, la convention annexée et qui sera adaptée à chaque commune (son identification, le document d'urbanisme en vigueur ou RNU, le choix des actes confiés, l'option récolement, les durées de convention selon le territoire concerné, etc).**

SOLIDARITES

Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente, fait lecture du rapport.

1. Diagnostic Culturel Partagé en Pays Bigouden – convention de cadrage des modalités partenariales CCHPB-CCPBS (annexes 21 à 24)

Le Diagnostic Culturel partagé en Pays Bigouden a été officiellement lancé le mardi 25 janvier 2022 à Plonéour-Lanvern lors du premier comité de pilotage de la démarche.
Cette instance de gouvernance a permis de présenter les origines, les enjeux et les objectifs de la démarche.

Des échanges se sont tenus avec l'ensemble des parties prenantes (département, Culture Lab, EPCI et communes) et ont permis de définir collectivement les modalités de sollicitation des différents publics cibles (consultation, concertation et co-construction). Le compte-rendu de ce comité de pilotage figure en annexe du présent rapport.

La mise en œuvre du diagnostic territorial partagé nécessite une coordination méthodologique et logistique des différentes phases. Cette mission sera assurée par Anne LETAILLEUR, coordinatrice culturelle rattachée au sein de la CCHPB. Son poste est réparti comme suivant :

- 0,5 ETP en missions de coordination des acteurs culturels du Haut Pays Bigouden ;
- 0,5 ETP en coordination du diagnostic culturel partagé, de janvier à septembre 2022.

Le partenariat entre la CCPBS et la CCHPB prévoit un partage pour moitié entre les EPCI du salaire de l'agent équivalent aux 0,5 ETP de coordination, soient **6 440,70 €** par EPCI.

Au regard du calendrier restreint pour la réalisation du diagnostic territorial (8 mois, de janvier à septembre 2022), il a semblé opportun qu'un étudiant de Master puisse venir épauler Anne LETAILLEUR dans ses missions de coordination de la démarche pour une période de six mois, avec gratification. La prise en charge sera également partagée entre les EPCI pour un montant global de **900,90 €** chacun.

Le budget prévisionnel établi dans le cadre de la convention de partenariat prévoit également le partage des frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre du diagnostic, soit **775 €** par EPCI.

La démarche de diagnostic partagé nécessitera également quelques charges financières liées à l'organisation des temps collectifs de consultation/concertation ainsi qu'à la communication institutionnelle autour du projet (événementiel, livrables, supports numériques, etc.), soit **3 250 €** par EPCI.

Le budget prévisionnel global du partenariat CCHPB – CCPBS, pour la mise en œuvre du diagnostic culturel du Pays Bigouden, s'élève à **12 010,70 €** par EPCI.

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe du présent rapport ainsi que la convention de partenariat fixant les engagements respectifs de chacun des EPCI.

**En l'absence de question, Mme CARROT TANNEAU met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve les termes de la convention de partenariat jointe en annexe et les modalités de répartition des charges financières entre EPCI,**
- **Autorise le Président à signer la convention de partenariat.**

ENFANCE-JEUNESSE

Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente, présente le rapport.

1. Echanges de caves au sein de la copropriété du 2 bis rue Jean Jaurès à Pont-l'Abbé (annexe 25)

Depuis le 8 octobre 2019, la CCPBS est propriétaire de locaux situés au 2 bis rue Jean Jaurès à Pont-l'Abbé au sein d'un ensemble immobilier en copropriété avec la SCI du Triskell.

Les locaux, propriétés de la CCPBS, sont constitués de deux lots :

- Lot numéro un (1), au rez-de-chaussée, un local commercial ayant fait l'objet d'un changement de destination en « service public » par autorisation du 23 mars 2020 ;
- Lot numéro huit (8), au sous-sol, une cave.

Le local commercial accueille aujourd'hui les services de l'information jeunesse du Pays Bigouden.

Notre copropriétaire, la SCI du Triskell, nous a saisi en début d'année 2021 afin d'étudier la faisabilité d'un échange de lots pour des locaux situés en sous-sol de l'immeuble.

Il s'agit de procéder à un échange entre le lot n°8, nous appartenant, et le lot n°10, propriété de la SCI du Triskell.

Le 6 mai 2021, les lots ont été évalués par Maître LACOURT, notaire à Pont-l'Abbé, comme suivant :

- Lot n°10 : 2 000 € ;
- Lot n°8 : 2 500 €.

Les services des Domaines ne peut pas procéder à une évaluation de la valeur vénale desdits lots.

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 prévoit qu'à défaut de réponse dans le délai requis ou aménagé, la personne publique peut soumettre son opération à l'organe délibérant et valablement procéder à la réalisation de son projet, l'avis du domaine étant réputé donné.

La transaction proposée entre la CCPBS et la SCI du Triskell est un échange de caves assorti d'une soulte de 500 €, au bénéfice de la CCPBS, permettant de compenser la différence de valeur entre les deux lots.

L'Assemblée Générale de copropriété réunie le 31 août 2021 a émis un avis favorable quant à la réalisation de cette transaction et les modifications de l'Etat Descriptif de Division.

**En l'absence de question, Mme CARROT TANNEAU met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Se positionne sur le projet d'échange de lots de copropriété,**
- **Valide les termes du projet d'acte notarial joint en annexe reprenant les modalités d'échange précédemment énoncées,**
- **Autorise le Président à signer l'acte notarial d'échange.**

GEMAPI

Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, expose le rapport GEMAPI.

1. Délibération pour le transfert de gestion de la digue de Ster Kerdour et des murs de la pointe de Langoz au profit de la CCPBS (annexe 26)

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par la CCPBS au 1^{er} janvier 2018 et du dépôt du dossier d'autorisation des systèmes d'endiguement de la commune de Loctudy, une régularisation des titres d'occupation des ouvrages des systèmes d'endiguement de Ster Kerdour et Langoz doit être effectuée.

Les ouvrages de ces deux systèmes d'endiguement réalisés sur le domaine public maritime sont actuellement sans titre d'occupation.

Par conséquent, une délibération de la CCPBS sollicitant un transfert de gestion à son profit à titre gratuit et sans limitation de durée pour les ouvrages de ces deux systèmes d'endiguement est nécessaire.

La localisation des ouvrages est annexée à la délibération.

**En l'absence de question, M. JOUSSEAUME met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Sollicite auprès des affaires maritimes le transfert de gestion des enrochements de la digue de Ster Kerdour et des murs de la pointe de Langoz au profit de la CCPBS,**
- **Autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce transfert de gestion.**

EAU

M. BUANNIC, vice-président délégué à la ressource en eau, présente le rapport.

1. Tarification de la redevance d'assainissement collectif pour les abonnés sur puits ou forage

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la déclaration en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique (article L. 2224-9 et son décret d'application n°2008-652 du 2 juillet 2008).

Dans le cas où l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, l'article R. 2224-19-5 de ce même code fixe le calcul de la redevance d'assainissement collectif :

- Soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'usager et dont les relevés sont transmis au service d'assainissement dans les conditions fixées par l'autorité compétente ;
- Soit, en cas de manquement à l'alinéa précédent, sur la base de critères permettant d'évaluer le volume prélevé, définis par la même autorité et prenant en compte notamment la surface de l'habitation et du terrain, le nombre d'habitants, la durée du séjour

Il est donc proposé de délibérer sur ces deux points afin que le délégataire puisse appliquer la redevance prévue conformément au règlement de service en vigueur.

Dispositif de comptage et transmission des relevés :

L'abonné au titre de l'assainissement collectif devra mettre en place un dispositif de comptage de rejet des eaux usées sur sa partie privative avec mesure des volumes de manière continue heure par heure et consultable en permanence par le service en charge de la facturation (de manière similaire au compteur d'eau équipé de télérelève).

L'équipement sera à la charge de l'abonné tout comme le contrôle annuel du dispositif par un organisme agréé indépendant et sous contrôle d'un représentant de l'autorité compétente.

Assiette de facturation à défaut de la transmission d'un comptage valide (critères appliqués) :

Application d'un forfait de 25 m³/ an et par personne sur la base d'une déclaration sur l'honneur et au besoin croisé avec les données INSEE disponibles.

Dans le cas où l'abonné au réseau d'assainissement disposerait d'un branchement au réseau d'eau potable :

- si le relevé de compteur d'eau est inférieur au volume forfaitaire de référence application du forfait de 25 m³/ an par personne sur la base d'une déclaration sur l'honneur et au besoin croisé avec les données INSEE disponibles.
- si le relevé de compteur d'eau est supérieur au volume forfaitaire de référence, c'est le volume réel relevé qui sert de base au calcul de la redevance assainissement

**Habitation raccordée au réseau de collecte des eaux usées
et alimentée totalement ou partiellement en eau
par un puits ou un forage :**

A défaut de pouvoir fournir un comptage précis des eaux usées rejetées dans le réseau public, la facture de cet abonné sera calculée de la manière suivante :

Type d'abonnement	Sans abonnement eau potable	Abonné à l'eau potable avec consommation inférieure au forfait 25/m ³ /an/pers	Abonné à l'eau potable avec consommation supérieure au forfait 25/m ³ /an/pers
Redevance Eau Potable	Aucune	Part fixe + Part variable issue du relevé du compteur d'eau	Part fixe + Part variable issue du relevé du compteur d'eau
Redevance Assainissement	Part fixe + Part variable calculée sur la base du forfait de 25m ³ /an/pers	Part fixe + Part variable calculée sur la base du forfait de 25m ³ /an/pers	Part fixe + Part variable issue du relevé du compteur d'eau

M. CANEVET, conseiller communautaire, « *Je trouve que la part 25 m³ par an et par personne est un peu élevée. Aujourd'hui, on n'est quand même pas dans ces phases-là au niveau des consommations d'eau. A une époque on était autour de 20 m³ par personne par foyer, aujourd'hui on est même bien en deçà, donc je pense que la base est un peu élevée.* »

M. BUANNIC répond que c'est une question qui s'est posée : « *Le chiffre de 20 m³ a été exposé à plusieurs reprises. Ça a été vu avec le délégataire bien-sûr. D'autres EPCI utilisent 30 m³, donc là, ça correspondait à un chiffre moyen.* »

M. CANEVET répond que le délégataire a tout intérêt.

M. BUANNIC répond que l'EPCI aussi.

M. TANGUY, conseiller communautaire, s'exprime : « *Par contre le propriétaire du forage a le choix entre la tarification forfaitaire et celui de la pose d'un compteur, si j'ai bien compris. Donc finalement si la personne trouve que 25 m³ c'est trop, elle pose un compteur et on a les chiffres exacts.* »

M. LOUSSOUARN, conseiller communautaire, : « *Il faut, à mon avis, décider sous réserve que le forage soit raccordé au réseau sanitaire de la maison. Il y a des gens qui ont des forages, c'est pour leur jardin. Il ne faut pas mélanger les deux. Il faut préciser qu'on taxe les forages raccordés au réseau collectif de la maison. Sinon, c'est à double tranchant.* »

M. BUANNIC répond qu'il est effectivement important de le préciser.

Le Président ajoute que : « *ce sont bien les forages raccordés à la maison pour la consommation, parce que du coup, l'eau n'est pas consommée sur le réseau d'eau potable sur lequel d'habitude on facture, et du coup, on ne peut pas contrôler, d'où, soit la pose d'un compteur, soit une part forfaitaire.* »

M. LOUSSOUARN indique : « *On est d'accord, mais je pense qu'il faut le préciser* »

**En l'absence de question, M. BUANNIC met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec deux abstentions, de M. CANEVET et M. STEPHAN,**

- **Décide d'imposer aux usagers du réseau d'assainissement collectif disposant d'une source d'approvisionnement en eau par puits ou forage générant un rejet dans le réseau de collecte des eaux usées de la collectivité, un dispositif de comptage en amont de la boîte de raccordement d'eaux usées répondant aux attentes décrites ci-avant,**
- **Décide, à défaut de ce dispositif de comptage, de fixer en plus de la part fixe, une redevance forfaitaire minimale calculée sur la base de 25 m³/an par personne habitant dans le logement,**
- **Décide qu'en cas d'abonnement à l'eau potable, le volume facturé sur l'assainissement sera celui du forfait tant que le volume du compteur est inférieur à 25 m³/an/personne et uniquement le volume du compteur au-delà.**

Le Président reprend la parole : « *Nous avons épuisé l'ordre du jour, si ce n'est que, si vous m'avez bien suivi depuis le début, je ne vous ai pas trop perdu, il nous reste une motion, et pas des moindres, et je vais laisser Jean-Claude DUPRÉ exprimer la motion par rapport au maintien de notre biodiversité dans les Dunes et Paluds bigoudènes.* »

M. GAINÉ, vice-président, prend la parole : « *Le Conseil municipal de TREGUENNEC, dont l'honorable Maire est à ma gauche, propose au vote une motion de soutien pour la défense de la biodiversité en pays bigouden et particulièrement dans nos Paluds et Dunes bigoudènes de la baie d'Audierne. Cette motion, est ou sera proposée à chaque commune de la communauté, comme aussi de la CCHPB d'ailleurs, ainsi qu'aux Conseils de chaque commune des deux communautés et aux deux Conseils communautaires. Elle a été proposée d'ailleurs dans certaines communes, par exemple dans notre commune à Combrit, elle a été proposée lors de notre Conseil de mardi ou alors elle le sera lors d'une prochaine réunion de Conseil. Je vais vous lire la proposition de motion de soutien élaborée par le Conseil municipal de TREGUENNEC, qui l'a déjà votée je suppose.* »

*Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), et ses 12 communes dont celle de TREGUENNEC, et de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) et ses 10 communes, abrite des patrimoines naturels et paysagers remarquables comme le site de la baie d'AUDIERNE, d'une surface de 2 459 ha, qui est intégré au sein du réseau **Natura 2000** depuis 2007.*

Son programme a pour objectifs de rééquilibrer les forces entre les usages humains sur le site, et le maintien de milieux naturels propres à assurer la présence des espèces de faune et de flore. La commune de TREGUENNEC se trouve également dans un espace naturel protégé, propriété pour une grande part du Conservatoire du littoral et géré par la CCPBS. Cet espace naturel est le plus important complexe de dunes et de zones humides arrière-dunaire du littoral Armoricaïn après celui de GÂVRES-QUIBERON.

La mosaïque de milieux naturels que l'on y retrouve est presque unique. Cette exceptionnelle biodiversité provient de la juxtaposition de zones où règne la sécheresse (dune grise) avec des zones très humides (roselières).

Ces différents milieux, très contrastés, constituent un réservoir de biodiversité exceptionnel, qui abritent une faune et une flore d'un intérêt patrimonial tout aussi exceptionnel.

*Le site a récemment été labellisé au titre de la convention européenne **RAMSAR** en tant que **zone humide d'intérêt international**.*

*Le Conseil régional de Bretagne a également décidé, lors de sa session de décembre 2021, d'y engager la procédure de création d'une **Réserve Naturelle Régionale**, sous l'appellation **Dunes et Paluds Bigoudènes**, à la demande conjointe des communautés de communes du Haut-Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud, après un avis très favorable et unanime du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.*

Dans le rapport adopté par le Conseil régional, il peut être lu : « Ce site est constitué de milieux d'intérêt patrimonial majeur à l'échelle régionale. Plus d'un millier d'espèces ont été recensées, dont 25 espèces d'oiseaux considérées comme prioritaires ainsi que de nombreuses espèces végétales inféodées aux habitats présents, dont certaines espèces végétales qui ne sont présentes en Bretagne que sur ce site ». Compte tenu de la responsabilité qui revient aux élus du territoire de veiller à l'intérêt général, par la préservation de nos paysages, de notre biodiversité, ainsi qu'à nos ressources naturelles comme l'eau et les sols, qui sont déjà fortement soumis à différentes pollutions, la commune de TREGUENNEC affirme sa vigilance particulière à l'égard de toute démarche pouvant porter atteinte à l'intégrité écologique du milieu naturel et de toute action humaine qui affecterait des écosystèmes qui foisonnent de biodiversité.

Par la présente proposition de motion, le Conseil Municipal de TREGUENNEC invite notamment, l'ensemble des conseils municipaux et communautaires du Pays Bigouden à exprimer leur attachement à la défense de la biodiversité en Bretagne.

Par l'adoption de cette motion, la communauté de communes du Pays Bigouden Sud :

- Demande au gouvernement de la République, que soient instaurées des conditions démocratiques qui associeront les habitants, les élus des communes, et ceux des communautés de communes plus directement concernées en cas de sujets remettant en cause l'équilibre entre les usages humains, et le maintien des milieux naturels,*
- Marque son soutien indéfectible à la défense de la biodiversité en Pays Bigouden dont, la conservation est l'un des enjeux majeurs de ce siècle.*

Le Président indique que cette motion est extrêmement importante pour la préservation de la biodiversité sur notre territoire et donne la parole à M. MOREL, Maire de TREGUENNEC.

Stéphane MOREL, Maire et conseiller communautaire délégué, ajoute : « *Bonsoir à tous et à toutes, j'ai trop de respect pour votre qualité de sommeil et votre équilibre familial pour abuser de votre temps maintenant ; mais je voulais quand même vous dire un petit mot, déjà remercier Jean-Claude DUPRE pour cette belle lecture, personne ne l'aurait lu mieux que lui. Biodiversité, depuis quelques semaines, l'actualité de TREGUENNEC est un peu électrique. On a perdu la bataille du climat mais seule la bataille de la biodiversité permettra localement, là où elle est préservée que les territoires puissent avoir un peu de résilience face aux changements climatiques. Autrement dit, faisons l'hypothèse rapide, on va tomber d'accord, si TREGUENNEC faisait 1000 habitants l'hiver au lieu de 320, et 10 000 l'été car tout avait été poldérisé et urbanisé, l'impact du changement climatique y serait différent. La question posée est la suivante : devons-nous nous en indigner ou nous engager ? C'est bien de se poser la question quand on est élu, y compris élu communautaire. Edgard MORIN, 101 ans répondait récemment dans les colonnes du Ouest France : « avant l'indignation, avant l'engagement, il faut comprendre ». Moi je comprends que la posture de l'État en matière d'autonomie énergétique soit qu'il ne faille rien s'interdire ; cette motion que nous allons voter maintenant en est le symbole. La voter c'est graver dans l'airain quand en matière de biodiversité il est interdit de ne rien s'interdire, et nous avons un devoir de réserve naturelle. Je voulais vous remercier, sans influencer votre vote, merci déjà de m'avoir écouté, remercier aussi sincèrement notre Président, il m'a beaucoup accompagné ces derniers jours, les Maires, les associations de citoyens qui ont fait preuve d'un discernement et d'un bon sens et de beaucoup de respect sur la commune. Vous dire aussi, que par votre vote, c'est votre soutien que vous apportez au combat sans concession pour la défense de la biodiversité du pays bigouden. »*

Le Président remercie Stéphane MOREL : « *Je te l'ai déjà dit modestement que c'est mon rôle d'être à tes côtés comme je suis au côté de chaque commune dans les moments particuliers. C'est vrai qu'il y a une actualité qui a été débordante, qui nous a aussi enlevé quelques heures de sommeil les quinze derniers jours et une bataille pour obtenir un communiqué à 12h55 samedi du Ministère de l'environnement et de la biodiversité pour corriger les propos sans doute maladroits ; je n'ai pas dit sortis de leur contexte mais très clairement maladroits de la part d'une Ministre et d'une secrétaire d'État, et de leur faire dire, certes il y a un gisement de lithium, parce que c'est bien ça le fond du sujet, à TREGUENNEC, mais clairement c'est le site le moins exploitable de France, et donc non il n'y a pas de projet et il n'y aura pas de projet d'extraction de lithium sur le site de TREGUENNEC. Je me suis plié à l'exercice télévisé de TF1 et de France 2, je ne sais pas quand seront les diffusions, puisque Stéphane MOREL leur a dit de discuter avec le Président car c'est un espace naturel géré par la communauté de communes ; j'ai donc essayé de le faire par la voix de vous toutes et vous tous pour leur dire et défendre publiquement la biodiversité. France 2, c'est un reportage qui va passer à un 20h parce qu'ils font tout un reportage sur le lithium ; TF1, c'était théoriquement le 13h du lundi puis du mardi, et vu l'actualité ukrainienne et d'autres actualités spécifiques à TF1, je ne sais pas quand on sera décalé. Le sujet était important, la mobilisation a été à la hauteur, je n'étais pas le seul, tous les élus ont participé, tous les Maires. On a eu un petit forum des Maires, on a un WhatsApp entre nous, où on essaie de passer les informations le plus vite ; et on a tous étaient solidaires derrière la plus petite commune de notre EPCI, qu'est TREGUENNEC. Mais ce n'est pas celle qui fait le moins parler d'elle, loin de là. »*

Jacques TANGUY, conseiller communautaire, précise : « *Je vais bien évidemment soutenir cette motion. Pour moi il est important, même s'il y a des paroles qui sont dites aujourd'hui, de graver effectivement dans l'airain cette opposition de nos communes à une éventuelle exploitation. On sait qu'aujourd'hui il faudrait quelques années quand même pour mettre en place une exploitation de ce site, mais quand on voit certains projets qui se sont développés ; je me rappelle d'avoir vu un projet de gare TGV en Picardie, on se demandait pourquoi il était mis en pleine campagne, il n'y avait pas de ville à côté, il n'y avait rien du tout. Et cinq ans plus tard, on a vu surgir un projet d'aéroport, celui qui, après, s'est retrouvé décalé à Notre Dame des Landes. La confiance que j'ai dans les politiques qui changent d'une élection à l'autre, et qui parfois changent d'avis en fonction des intérêts qu'ils ont, est très limitée. Je préfère donc qu'on prenne tout de suite les devants, en marquant notre position. Merci à vous. »*

Le Président : « Je voulais juste rappeler, parce que j'ai eu beaucoup de contacts avec M. OLIVRY, directeur du conservatoire du littoral, qui nous a été très précieux dans notre démarche, et qui a beaucoup insisté auprès du Ministère. Le Préfet du Finistère qui m'a aussi accompagné dans les démarches, et la Députée de la 7^{ème} circonscription qui s'est adressée à M. Richard FERRAND et la Ministre pour leur dire : « vous avez fait une boulette, aidez-nous à corriger ». Jusqu'à ce que le journal LE MONDE vienne à TREGUENNEC la semaine dernière, ça ne sentait pas assez mauvais le vent de l'affront du côté du Ministère, mais il paraît que quand ça a été publié dans LE MONDE, d'un coup, il y a eu du mouvement à droite à gauche dans les cabinets. On a fini par avoir ce document. Tout ça pour dire que le conservatoire du littoral, pourquoi ? : puisqu'on a vérifié avec Didier OLIVRY : il faudrait un avis du Conseil d'État après plusieurs avis ministériels, pour modifier la loi et permettre de créer une mine sur un terrain du conservatoire du littoral parce que la loi ne le permet pas, et je souhaite que cela en reste ainsi le plus longtemps possible. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre cette motion au vote. »

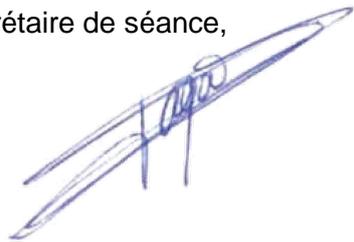
**En l'absence de question, M. LE DOARE met au vote,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte la motion à l'unanimité.**

Le Président clôt la séance.

Fin du conseil communautaire à : 23h00

La secrétaire de séance,



Marie-Pierre LAGADIC

Le Président,



Stéphane LE DOARE